

**Auteur, titre et références du texte :**

ANGOT (Abbé A.), *Monographie paroissiale. Saint-Martin de Préaux. Diocèse de Laval. - Mémoires du colonel Lebaillif (1792-1822)*, Mamers, Fleury et Dangin, 1884, 61 pages.

**Mis en ligne par :**

Archives départementales de la Mayenne  
6 place des Archives — 53000 LAVAL, France  
[archives@cq53.fr](mailto:archives@cq53.fr)

Date de première mise en ligne : 10 janvier 2003.

Référence : FR-AD53-BN-0018

**Texte relu par :**

Joël Surcouf  
d'après un exemplaire conservé aux  
Archives départementales de la Mayenne  
(cote : AC 62).

**D'autres textes sont disponibles**

sur le site des Archives de la Mayenne :  
<http://www.lamayenne.fr>

Abbé A. Angot

**Monographie paroissiale  
Saint-Martin de Préaux  
Diocèse de Laval**

---

**Mémoires du colonel Lebaillif  
(1792-1822)**

À la mémoire de M. Pierre Huaumé, curé de Préaux, décédé le 6 mai 1884.

---

**Monographie paroissiale  
Saint-Martin de Préaux**

HINC RESURGET  
V. & D. MR. PETRUS HUAUME  
HUJUS PAROCHIAE FILIUS  
& PASTOR  
ACCEPTUSQUE SUIS.  
DOMUS DNI, A SE FUNDITUS  
INSTAURATAE, DECOREM  
PROMOVIT & DILEXIT.  
1813-1884<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Épitaphe de M. Huaumé dans le cimetière de Préaux.

Cette notice a été entreprise pour répondre au désir du vénérable monsieur Huaumé, curé de Préaux, elle a été écrite sous ses yeux. Ce projet l'avait occupé lui-même toute sa vie ; mais il n'avait jamais consigné que dans sa mémoire les notions qu'il recueillait sur sa paroisse tant aimée.

Il m'a communiqué la plupart des titres où j'ai puisé les éléments de ce travail. Il y ajoutait de vive voix ses souvenirs personnels qui, rattachés eux-mêmes aux souvenirs des vieillards qu'il avait connus dans sa jeunesse, forment une tradition respectable et déjà longue. Il voyait avec plaisir les renseignements pris ailleurs qui complétaient les siens.

On verra dans ces pages que Préaux eut plusieurs curés remarquables par le zèle, la science et la vertu. M. Pierre Huaumé peut marcher de pair avec les plus dignes.

Né dans la paroisse même qu'il gouverna pendant quarante ans, au village des Haies, il rend ainsi hommage à la mémoire de son père et de sa mère en l'un de ses testaments :

« Dieu m'avait donné d'excellents parents, honnêtes, religieux et rangés, surtout une sainte mère, dont le souvenir fait encore le charme de ma vie. »

Le sixième parmi dix enfants, ce fut lui que Dieu choisit pour honorer cette famille patriarcale par une vocation ecclésiastique. Les premiers signes s'en firent voir de bonne heure, et monsieur Héroux, curé de Préaux, se hâta de cultiver cette jeune âme, et de préparer une recrue précieuse pour le clergé dans les rangs duquel se faisaient sentir encore les vides cruels faits par la Révolution.

M. Héroux était le frère d'un martyr ; lui-même avait souffert la persécution et l'exil.

« C'est une grâce pour nous, disait le R. Père Abbé, Dom Guéranger, d'avoir connu les prêtres, survivants de l'ancien clergé, qui rentrèrent en France après la Révolution. »

M. Huaumé, formé par l'un d'eux, ressentit et comprit cette faveur. Il s'imprégna de l'esprit profondément ecclésiastique de ces confesseurs de la foi, assez pour le faire admirer en lui et pour le faire aimer des plus jeunes confrères.

Ordonné prêtre en 1837 il fut nommé aussitôt vicaire du Genest, où il se dépensa avec un zèle ardent. Après plus de quarante ans de ministère à Préaux il s'enthousiasmait encore en parlant de ses premières armes. Un testament de 1869 témoigne de ces souvenirs si vivants laissés dans son âme sacerdotale.

Mgr Bouvier en le transférant à Préaux écrivait à son nouveau curé :

« Je sais combien était grande la confiance dont il jouissait au Genest, et c'était un des motifs pour lesquels j'avais de la répugnance à l'en tirer pour le mettre à Préaux. En le faisant et passant par dessus les règles ordinaires d'une prudente administration j'ai voulu vous donner un témoignage de mon bien respectueux dévouement. »

L'autorité qui dérogeait à sa ligne de conduite ordinaire en choisissant pour vicaire de Préaux et plus tard pour curé un enfant de la paroisse, n'eut pas à regretter sa décision, non plus que le vénérable prêtre qui l'avait réclamé n'eut à se repentir de son choix.

M. Héroux et M. Huaumé ont, à eux deux, fourni près d'un siècle de ministère pastoral à Préaux. L'un et l'autre y ont fait le bien avec une persévérance que la longueur du temps ne lassa jamais. Cette longue carrière pendant laquelle la direction des consciences, la culture des âmes et le gouvernement de la paroisse furent inspirés par un même esprit est une des causes de la conservation de la foi dans cette population religieuse.

M. Huaumé, entouré des membres nombreux de sa famille, ne trouva aucun obstacle à son ministère dans sa condition d'enfant de la paroisse. Cela fait l'éloge de tous à la fois.

Ses instructions étaient dignes et rendues saisissantes par des mots frappants, des comparaisons, des proverbes même ; ses catéchismes étaient appréciés par toutes les personnes, même avancées en âge, qui avaient à cœur leur instruction religieuse ; ses

conversations montraient toujours le prêtre, souvent le conseiller des situations embarrassantes, un peu même le médecin.

Une des qualités qu'il tenait de son heureuse nature et de son contact avec l'ancien clergé était ce mélange de dignité, de gaîté franche, de politesse, qui dans le commerce de la vie forme l'urbanité. Facilement à l'aise dans la meilleure société, il se plaisait aussi naturellement avec les plus humbles. Mais nulle part il ne révélait ses qualités aimables autant qu'avec ses confrères. « C'est là qu'il était surtout l'homme d'un commerce agréable, plus ami qu'un frère. » *Vir amabilis ad societatem magis amicus erit quam frater !* Cette parole des Proverbes est faite pour le peindre.

Enfin au-dessus et comme couronnement de tous ces dons remarquables, on admirait en lui les vertus du prêtre, du serviteur de Dieu et des âmes.

L'église tient à son presbytère ; il a refait l'un et l'autre. Mais s'il a voulu pour lui et ses successeurs une demeure convenable, il a prodigué la richesse des décors pour la maison de Dieu. L'église de Préaux se distingue sous ce rapport entre toutes. Le luxe de l'ornementation, l'attention soigneuse avec laquelle elle est tenue, la propreté qu'on y remarque la feraient prendre pour la chapelle d'une communauté.

Le cœur du curé de Préaux était là. « Ibi amor, » aurait-il pu écrire sur la porte qui le conduisait si souvent près du tabernacle.

De tous pays, les curés bâtisseurs d'églises lui adressaient des demandes plus qu'à tout autre, et il les exauçait presque toujours.

Voici pour terminer cet éloge incomplet que l'excellent curé eût trouvé bien trop long et vivement interrompu, les dernières lignes par lesquelles il clôt le registre paroissial de 1883.

« Je soussigné Pierre Huaumé, curé de cette paroisse depuis le 23 avril 1843, je clos la présente table que je certifie sincère et véritable aujourd'hui 31 décembre 1883 ; probablement la dernière. Je suis vieux et infirme, Dieu » m'avertit du compte que je dois bientôt lui rendre pour une si longue administration. On fait toujours des fautes. Je prie Dieu de me les pardonner. Je prie mon successeur quel qu'il soit de faire mieux que moi, de penser à moi au saint Autel, de gouverner ce bon peuple avec soin et affection. J'ai été quelquefois sévère ; j'ai eu lieu de m'en repentir. Il convient au prêtre catholique d'être exact, mais jamais sévère.

P. HUAUMÉ, curé de Préaux. »

---

PRADELLI, PRATELLI. Paroisse de l'archidiaconé de Sablé, du doyenné de Sablé en deçà de l'Ouette, sur la rive droite de la Vaige, au nord-nord-est de Grez-en-Bouère, dans le pays des Arviens.

Patron : saint Martin ; présentateur : l'abbé de Marmoutier ; collateur : l'évêque.

PRADELLI. 802. Charlemagne rend et confirme à l'Eglise du Mans. Préaux : *De villa Pradellis*<sup>2</sup>.

832. Charles I, son fils, en assure les revenus au clergé : *De villa Pradellis*<sup>3</sup>.

On trouve le nom de Préaux dans une foule de titres et documents anciens ; mais l'attribution des textes à la paroisse de Préaux me paraît difficile.

Aujourd'hui Préaux comme paroisse fait partie du doyenné de Grez-en-Bouère, et de l'archiprêtré de Saint-Jean de Château-Gontier.

---

<sup>2</sup> *Gesta Pontificum Cenomanensium.*

<sup>3</sup> Cauvin, Géographie ancienne du diocèse du Ham.

## ÉGLISE

L'église actuelle de Préaux occupe l'emplacement de l'ancienne, elle a les mêmes proportions à quelque peu près.

Avant la belle reconstruction entreprise et parfaite par le regretté M. Huaumé, elle présentait l'aspect d'une simple nef et d'un chœur roman, reconstruit au XVIII<sup>e</sup> siècle. La chapelle du château placée un peu irrégulièrement avait été après coup mise en communication avec l'église ; elle datait du commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, d'après une inscription gravée sur une pierre blanche encastrée dans la muraille.

Je me bornerai à transcrire ici les notes trouvées sur les registres paroissiaux ; elles donneront l'idée des réparations qui, à diverses époques du XVIII<sup>e</sup> siècle, furent faites à l'édifice primitif.

**RECONSTRUCTION DU CHŒUR.** « Nous, Jacques Morice, prêtre, curé de Sauges, en vertu de la commission à nous adressée par M. de Romsecy, vicaire général de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime évêque du Mans, du 29 octobre 1748, nous sommes transportés dans l'église de Préaux aux fins de visiter le chœur d'icelle nouvellement construit, et réédifié sur les anciens fondements, et comme il nous a paru sur le rapport de plusieurs paroissiens ; y avons donné la bénédiction en la forme prescrite par le rituel du diocèse, ensuite transféré le Très-Saint Sacrement de l'autel de la Sainte vierge au grand autel, ès présence et assistance de maître René Vérité, curé dudit Préaux, L. Fautrat, vicaire dudit lieu, et François Jodelais, vicaire de Chemeré-le-Roy avec nous soussignés, audit Préaux, 28 décembre 1748. »

Quelques paroissiens signent avec les prêtres précités.

**BANCS DE L'ÉGLISE.** « En l'année 1774 on a commencé à réformer et refaire à neuf les bancs de l'église ; et auparavant il n'y avait que quelques vieux bancs avec quantité de bancelles mal rangées, qui ne produisaient presque rien, au lieu que par la nouvelle construction les revenus de la fabrique ont été considérablement augmentés, puisque les bancs n'étoient payés que dix sols par an et les bancelles cinq sols et mal payées. M. P.-C. Geoffroy de Villeneuve, curé de Préaux, qui a fait cette réforme des bancs, a obtenu l'agrément de tous les paroissiens de les faire payer 10 sols chaque banc. (Registres paroissiaux.)

La grande croisée du bas de cette église en entrant par le grand portail à main droite a été bâtie dans le courant du mars de l'an 1775, par les soins de M<sup>e</sup> P. Cl. Geoffroy de Villeneuve, curé de Préaux (*Ibid.*).

Le maître autel de cette église a été fait à la romaine au mois de mars de l'an 1776 et en même temps on a fait une grande croisée en place de deux petites qu'il y avait, en entrant à main gauche dans le chœur (*Ibid.*).

En cette même année 1776 la sacristie a été bâtie et faite par Pierre Gruau, maçon, demeurant à la paroisse de Meslay, ainsi que tous les autres ouvrages de maçonnerie (*Ibid.*).

En la même année 1776 le lambry de la nef a été fait ainsi que la table de communion, par Michel Bouleau, menuisier, demeurant au Plessis de cette paroisse, et l'ouvrage ayant été commencé au 13<sup>e</sup> jour du mois de may a été fini le 22<sup>e</sup> jour du mois de juin. Et tous ces ouvrages ci-dessus et toutes les décorations de cette église ont été faites par les soins de M<sup>e</sup> Claude-Géoffroy de Villeneuve, curé de Préaux, et Etienne Gruau, fermier de la Sorinière étant procureur de la fabrique (*Ibid.*).

**CLOCHES.** « Ce jourd'huy, trente et unième jour de mars 1608, a esté bénie une cloche par moy, Jean Portier, prestre, curé de Préaux, tenue et nommée par maistre Guillaume de Chantepie, prestre, sieur de Préaux, et par noble René de Saint-Remy, sieur du Pin, et Françoise du Tremblay, femme de M. du Plessis (*Ibid.*).

« Le deux juillet 1754, en vertu de la permission accordée par monseigneur l'évêque du Mans, en date du 24 juin, signée Baudron, vicaire général, nous Jacques-Christophe Gasnier, curé de Ballée, nous avons béni en cette église une cloche, nommée Barbe-Suzanne-Renée, par haut et puissant seigneur messire René de la Barre, chevalier, seigneur de la paroisse et terre de Préaux, veuf de haute et puissante dame Marie-Anne-Renée de Lentivy, et par haute et puissante dame Anne-Suzanne-Henriette-Victoire de Broc, épouse de haut et puissant seigneur messire de Hardouin, chevalier, seigneur de la Girouardière, Chantenai et autres lieux assisté de messieurs le curé et vicaire qui ont signé avec nous (*Ibid.*).

« Le 16. septembre 1754, en vertu de la permission accordée par monseigneur l'Evêque du Mans, en date du 24 juin dernier, signée Baudron, vicaire général, nous François Thieslin, curé de Saint-Denis-du-Maine, avons béni en cette église une cloche nommée Renée-Marie par René-Louis-Pierre de la Barre, de Préaux, chevalier, sieur de la Perrière, fils de messire René de la Barre, chevalier, seigneur de Préaux, et de dame Marie-Anne-Renée de Lantivy, son épouse ; et par dame Marie-Françoise Georget de la Porles (?), épouse de René-Godefroy Thieslin-Duplessis, assisté de M<sup>e</sup> Louis Fautrat, vicaire, en l'absence de M. le curé (*Ibid.*).

Les notes suivantes de Me Nicolas Rosée ont trait encore au même article.

« Je soussigné, Nicolas Rosée, curé de Préaux, certifie avoir donné à l'église de Préaux la moitié de la belle chape à fleurs.

« Plus, j'ay donné la moitié de la chasuble rouge.

« Plus, j'ay donné la moitié du dais rouge pour le sacre, pour engager messieurs les curés et prestres à prier Dieu pour les...

« Je reconnais que Claude Rosée, curé de Préaux, a donné Saint-Martin, et la niche où il est.

« Plus, ledit Rosée a donné la clôture du chœur, et les stalles.

« Plus, ledit Claude Rosée a donné vingt écus pour fonte des cloches.

« J'ay marqué ceci pour prier messieurs les curés de donner à l'église.

M. Rosée, curé de Préaux, fait le 25 juin 1740 » (*Ibid.*).

Les sépultures dans l'église étaient rares jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Les prêtres eux-mêmes étaient inhumés au cimetière. L'usage prit à cette époque, à Préaux comme presque partout, d'enterrer un grand nombre de personnes dans l'église, même en dehors du clergé et des seigneurs ; cet usage dura jusque vers l'an 1760.

**CIMETIÈRES.** Le cimetière a toujours été une dépendance de l'église et primitivement il en était une annexe. Il y en avait presque partout deux, soit qu'un seul fût devenu insuffisant, soit pour marquer la séparation des sépultures d'enfants. À Préaux, il n'y en eut jamais qu'un seul ; il entourait l'église en partie. Il fut remplacé par un nouveau, qui sert encore aujourd'hui, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

« En l'année 1777 le 25<sup>e</sup> jour du mois de mai, dit M. de Villeneuve, qui était le dimanche de la Trinité, le nouveau cimetière dont le champ a été donné par messire René de la Barre, seigneur de Préaux, a été avec la permission de Mgr l'évêque du Mans, qui était M. de Grimaldi, béni par vénérable et discrète personne M<sup>e</sup> Pierre Claude Geoffroy de Villeneuve, curé de Préaux, après les vêpres, ès présence des notables de la paroisse et autres, avec les cérémonies les plus magnifiques ». (*Ibid.*).

« La première sépulture s'y fit le 8 juin 1777, dit encore-le même curé. »

Un monument placé d'abord dans l'ancien cimetière, transporté dans le nouveau, a été conservé à sa place jusqu'à nos jours, et mérite d'être signalé. C'est une croix de Malte en fer forgé et massif préparée pour recevoir son épitaphe et pour surmonter sa tombe, par un pieux et industrieux maréchal de Préaux, membre de cette famille Bouvier dont il a été question dans la liste du clergé.

CY . GIST . LE . CORPS .  
D'ETIENNE . BOUVIER .  
MARECHAL . ANCIEN .  
SYNDIC . DECEDE .  
LE . 13 . MARS . 1782 .  
PRIEZ . DIEU .  
POUR LE REPOS  
DE SON AME .

**FABRIQUE.** Il a été question des ressources de la fabrique dans les notes de M. de Villeneuve au sujet de la nouvelle construction et organisation des bancs de l'église.

La municipalité fit faire sur l'ordre du district de Château-Gontier, en 1790, le dépouillement de tous les titres existants dans la paroisse. Ce travail donna pour la fabrique le résultat suivant.

« Une pièce unique du 25 may 1518 qui est bail à rente d'une portion de terre nommée le Vigneau, située près les terres de la Hodairie de la Cropte, pour 6 sols de rente dus à la fabrique. »

On ajoute ensuite que les autres revenus de la fabrique sont constatés par les mêmes titres de la cure. On les y trouvera est effet.

« De plus la fabrique possède :

« 1° Une rente de 4 boisseaux de seigle affectés sur le lieu de la Chantellière.

2° Quinze livres de rente nouvellement constituée, dues par André Le Doux, dont 10 livres à la fabrique, 4 livres à la cure et 20 sols pour le vicaire pour un *Subvenite*. Cette constitution est inscrite dans le registre de la municipalité en date du 11 juillet 1790.

3° Les deux tiers du champ de l'Aumône de Cicé ; l'autre tiers à la cure. Le tout affermé 7 livres 15 sols.

4° Une rente de 9 sols 4 deniers affectée sur la closerie de la Petite-Touche du temporel de la cure.

5° Une autre rente de 13 sols affectée sur la métairie de la Hérissière.

6° Une autre rente de 5 sols sur la maison de la Clamaillère, du temporel de la cure.

7° Une autre rente de 5 sols sur le lieu de la Nevoyère qui fut à Guillaume le Duc<sup>4</sup>.

**CURE ET PRESBYTÈRE.** La déclaration que M. J. Héroux, curé de Préaux, fit à la municipalité le 25 février 1790 des revenus et charges de sa cure, et l'inventaire qui fut fait des titres le 30 octobre suivant donneront sur cet article tous les renseignements voutus. Je les transcris intégralement :

« Je soussigné, Jean Héroux, prêtre, curé de Préaux, y demeurant, déclare avec vérité devant messieurs les officiers municipaux de Préaux que ma cure consiste :

1° Dans une maison composée d'une salle, cabinet à côté, une cuisine, une laverie, un caveau, trois cabinets au-dessus, une grange, une étable, deux cours, une écurie, un toit à porcs, un pressoir, un jardin dans lequel il y a une étude ; lesquels objets j'estime de ferme 100 livres.

2° Une closerie composée d'une maison, un cellier, un grenier, une grange, deux vastes jardins, une cour, une cave, une étude, un toit à porc, quinze ou seize journaux de terre,

---

<sup>4</sup> Registre rédigé par M<sup>e</sup> Roussin, vicaire de Préaux.

quatre hommées de pré ; laquelle closerie est affermée 100 écus ; mais il faut remarquer que le closier ne paie point de dîmes, ladite closerie a un droit dans les landes de Clérisse.

3° Quinze journaux de terre labourable, trois hommées de pré, une portion de bois taillis dont la coupe produit 200 fagots tous les neuf ans. Lesquels objets je fais valoir et j'estime de ferme cinquante écus.

4° Une petite maison et une petite portion de jardin, situé paroisse de la Cropte, affermé 18 livres.

5° Une portion de dîmes de gros grains que je perçois avec le prieur de Bouère et l'abbesse d'Etival, les novales, toutes vertes dîmes, presque tous les grains, seize boisseaux de méteil pris sur le monceau commun, pesant 72 livres, pour l'entretien de l'huile de la lampe qui doit être toujours allumée pendant qu'on dit le service de l'église et les réparations et reconstructions de la grange dîmeresse, six boisseaux de froment, un de méteil, pris sur le monceau de l'abbesse d'Etival, pour les mêmes charges, lesquels boisseaux pèsent chacun 65 ou 66 livres, six boisseaux que fait à la cure la ferme de Vaufavry, quatre que fait à ladite cure la ferme de la Chantellière, lesquels dix boisseaux doivent être de seigle et pèsent chacun 70 ou 72 livres ; une petite portion de champ affermée 52 ou 53 sols ; vingt livres de rente que le seigneur de Préaux fait à la cure pour des services et messes chantées, lesquelles portions de dîmes et rente j'estime valoir quinze cents livres.

Charges dont madite cure est grevée :

1° Un boisseau et demi de seigle, 72 livres le boisseau ; deux boisseaux d'avoine, mesure de Laval ; une demi poule blanche, rétribué 12 sols ; un rachat de ladite maison et portion de jardin ; un rachat aussi de six boisseaux de seigle de Vau-Favry, à chaque prise de possession de curé, une reconnaissance desdites rentes. Le tout auxdits seigneurs.

2° Cinquante écus de décimes ; quatre-vingts livres pour une rétribution volontaire à M. le vicaire ; trente cinq sols que je dois à la fabrique.

3° Vingt personnes différentes que je recommande au prône tous les dimanches.

Car il est à remarquer que le terrain attaché à ma cure a été donné principalement pour ces recommandations. »

Les autres décimateurs de la paroisse étaient l'abbesse d'Etival-en-Charme, pour une part que je ne connais pas ; et l'abbaye de Marmoutier, ou plutôt le prieur du prieuré de Bouère, membre de cette abbaye, qui estimait la sienne neuf cents livres.

L'inventaire des titres de la cure fit connaître les pièces suivantes :

1° Une liasse de trente-deux pièces, qui sont les titres de la rente des six boisseaux, mesure de Ballée, affectée sur le lieu de Favry. - Consentement des habitants de Préaux pour la démolition de la vigne de la cure. - Titre de 20 s. de rente légués à la cure par Pierre Britais et Jeanne Halgrin. - Autre titre de 17 sols 6 deniers de rente à la cure et 5 sols à la fabrique, légués par Léonard Tezé. - Déclaration à la châtellenie de Meslay par laquelle appert que la cure de Préaux a droit de pacage dans les landes de Clérisse, paroisse du Buret, à la charge de payer un boisseau d'avoine à ladite châtellenie.

2° Une autre liasse de quatre pièces qui sont des testaments à temps et exécutés.

3° Une autre liasse contenant quinze pièces qui sont aveux de partie du domaine de la cure au fief des Courbes.

4° Une autre liasse de six pièces qui sont titres au soutien de la rente de 20 livres due à ladite cure par M. de la Barre pour prières qui se doivent dire en l'église de Préaux. Il y a reconnaissance du 29 juillet 1656.

5° Liasse de quatre pièces. Testament de Gervais Chardon, prêtre. Testament de Pierre Britais qui fonda trois messes chantées avec vigile, un pain à bénir, et sa

recommandation tous les dimanches. La rétribution en est affectée sur le lieu des Loges. Transaction sur les noales entre le curé de Préaux et celui de Beaumont.

6° Liasse de huit pièces ; - testament de Nicolas Chaloin pour 10 s. à la cure et 5 mailles à la fabrique sur un closeau de terre près la Chauvinière.- *Idem* de M. Le Breton, curé de Préaux, pour 12 sols 6 deniers de rente à la cure et 10 s. à la fabrique, sur deux clotaux de terre nommés les Richardières, en la Bazouge, pour sa recommandation. - *Idem* de Pierre Guérin, prêtre, qui lègue 14 sols à la cure et 3 sols à la fabrique sur la vigne de la Pinsonnière, en Ballée, pour sa recommandation. - Les autres sont reconnaissances de la rente de 16 sols.

7° Liasse de six pièces. - Droit de passage sur les terres du Plessis pour exploitation des prés de la cure. Il paraît par le même titre que les propriétaires du Plessis doivent à la fabrique un boisseau de froment ou seigle, fournissent les rameaux pour la Fête-Dieu et pour Pâques, et exemptent des droits féodaux les terres de la cure et de la fabrique sous la réserve d'une maille de devoir. - Les autres sont reconnaissance de 10 s. de rente à la fabrique, et une livre de cire jaune pour accroissement d'un banc et 20 sols à la cure.

8° Déclaration faite au roi du temporel de la cure.

9° Testament de M<sup>e</sup> Jean Guérin, prêtre, qui fonde un *Subvenite* pour 20 sols à la cure, l'huile pour la lampe pendant l'office divin ; et deux cierges de chacun demi-livre pour la nuit de Noël ; le tout affecté sur le lieu de la Bourgeaiserie ; et une messe par semaine sur la cinquième partie de la Grémillière.

10° Onze pièces qui sont titres de propriété du domaine de la cure, et des droits du prieuré de Bouère et de l'abbaye d'Etival.

11° Sept pièces qui sont déclarations de la cure à la commanderie de Thévalle.

12° Trente-six pièces concernant la rente de six boisseaux de froment ou de blé à défaut de froment, due à la cure sur la dimerie de la Guyonnière, de Cheméré-le-Roy, dépendant de l'abbaye d'Etival.

13° Neuf pièces concernant la rente de quinze livres due à la cure de Préaux par les ci-devant seigneurs du Pin, affectée sur la Chantellière. - Bail à ferme des dixmes et rentes en blé et en argent dues à la cure.

14° Quarante-quatre anciens titres, aveux du domaine de la cure aux anciens seigneurs de fief.

15° Liasse de dix pièces concernant la propriété d'une maison et jardin au village de la Clamaillère, à la Cropte.

16° Testament de Marguerite de Lhommeau qui lègue 10 sols à la cure pour une messe chantée. Aveux du curé de Préaux aux fiefs de Bazougers, de Préaux et du Pin. - Titre de propriété d'une pièce de terre nommée l'Aumône ou Yvron. - Bail de la Petite-Touche. - Reconnaissance de la rente d'une livre et cinq sols de pain à bénir due à la cure.

17° Testament de M<sup>e</sup> Jacques Rousseau, prêtre, curé de Préaux.

18° Instruction pour ce qui est dû à la cure.- Rentes foncières dues à la cure.

19° Quittances de la rente de 16 sols sur la Pinsonnière.

Tous ces titres qui formaient des archives assez respectables furent envoyés au district, lequel sans doute les envoya au feu. Nous sommes ainsi privés des renseignements si complets que toutes les recherches ne pourront désormais suppléer. Cette brève analyse est cependant intéressante à conserver et à lire.

Le Paige estime la cure à 600 livres.

Les archives de la Mayenne contiennent les pièces suivantes concernant le presbytère de Préaux et le temporel de la cure :

Série B, 19 (1755-1759). Remontrances du procureur du roi contre le curé de Préaux au sujet de la réparation de sa cure. M. Fanouillais prit possession en 1756 et resta jusqu'en 1771.

B 163 (1752-1756). Rapport d'expert concernant l'état de lieux du presbytère de Préaux.

B 165 (1762-1765). Montrée du temporel de la cure de Préaux.

B 462 (1759). Le procureur fiscal du comté de Laval contre le curé de Préaux : demande de réparation au temporel de la cure.

B 682 (1746). Le procureur fiscal contre Nicolas Rosée, curé de Préaux : demande de réparation au presbytère.

B 887 (1762-1776). Demande et réception de réparation à la cure de Préaux.

## CHAPELLES

Il y avait à Préaux deux chapelles fondées sur lesquelles je n'ai que les renseignements suivants tirés presque tous du pouillé du diocèse.

LA CHAPELLE DE SAINT-RÉMI, dite de la Tousche, dont le temporel consistait en la terre de ce nom, située en la paroisse du Buret. Elle était desservie dans la chapelle du château du Pin. Le présentateur était le seigneur du Pin, le collateur, l'évêque. Le chapelain était tenu à deux messes par semaine. La première nomination à ce bénéfice mentionnée au pouillé du Mans est de 1658. En 1757 le titulaire était François Defay, principal du collège de Chantenay.

LA CHAPELLE DE LA GOUYARDIÈRE, dite la chapelle de Préaux. Le seigneur de paroisse présente, l'évêque confère. Elle fut fondée en 1517 par Jean Edin, prêtre. En 1664 et 1673, Gervaise François, prêtre de Préaux, était titulaire ; en 1746 on trouve comme chapelain Guillaume Salbert, d'Angers ; en 1781 M. de la Barre, du même diocèse.

Le lieu de la Gouyardière qui dépendait de cette chapelle était en Préaux. Les charges étaient aussi de deux messes par semaine.

Il y avait à Préaux plusieurs autres fondations de moindre importance qui se trouvent signalées çà et là dans ce travail. Les Templiers possédaient à Préaux un lieu nommé la Templerie, qui devint la propriété de la commanderie de Thévalle.

## CURÉS DE PRÉAUX

**GUY CHALLEU.** 1455-1468. Son nom est aussi écrit Challou et Chaillou. Mais il signe Challeu. En 1455 il rend aveu au fief du Plessis-Fresnel pour la Courtilerie de la Tousche, et une pièce de terre au dessous de Savigné. Il était dû 2 sols pour chacun de ces articles, et 2 sols 2 deniers pour la Rechonnière sur laquelle le curé et la fabrique avaient des droits.

En 1468, le 15 avril, il signe à la requête et comme procureur de Guillemette La Bitouse, veuve de Fouquet de Coulonge, dame du Plessis.

**FRANÇOIS LE BRETON.** C'est lui qui commence en 1568 le premier registre paroissial conservé à Préaux. Il est incomplet, souvent même, je crois, rédigé après coup. Cette famille Le Breton était de Préaux, on trouve, en effet, plusieurs alliances des membres de cette famille avec les de la Haie et le curé est parrain d'un de leurs enfants auquel il donne son prénom en 1579. Il est parrain le 18 mai 1580. Je n'ai pas trouvé la date ni l'acte de son décès.

**MARTIN BELLIART.** 1595-1605. Il paraît d'abord à Préaux comme sous-diacre le 5 mars 1579. Il y était comme prêtre en 1582. On le trouve fréquemment parrain. C'est le 18 février 1595 qu'il est signalé la première fois comme curé. Il n'y a aucun acte porté sur les registres aux années 1585, 1590, 1591, un seul baptême en 1592. Ce désordre

provient sans doute des troubles des guerres de religion. Il y eut des alliances entre les Belliart et les Guérin de Cissé. Martin Belliart fut inhumé dans l'église de Préaux le 17 ou 18 mai 1605.

**JEAN PORTIER.** 1607 à 1628. L'intérim de deux ans qui suivit le décès de Martin Belliart fut rempli pour les fonctions curiales par M<sup>e</sup> Gervais Chardon. J. Portier était à Préaux comme prêtre dès 1602. Le premier acte où il paraît comme curé est du 8 février 1607. De son temps le clergé de Préaux se composait outre le curé, de G<sup>me</sup> de Chantepie, Gervais Chardon, Julien Seignieux ; plus tard on trouve Nicolas Chantelou. La famille Portier était de Préaux ; le curé y enterra sa mère, Mathurins Garot, 1611, son père<sup>5</sup> F. Portier en 1615. Son frère, Anne Portier, qui devint curé de Bouessay en 1620, résida plusieurs années à Préaux exerçant activement le ministère.

Une note placée sur un des registres entre le 4 et le 5 novembre 1628 nous apprend que c'est à cette date que M<sup>e</sup> Portier quitta le presbytère et laissa le titre et les fonctions de curé à M<sup>e</sup> Jacques Rousseau, son successeur. Il revint plusieurs fois à Préaux appelé par diverses familles souvent des plus notables pour baptiser leurs enfants. Il ne s'était pas éloigné d'ailleurs de Préaux puisqu'il s'était retiré en une maison qu'il possédait près de la chapelle de N.-D. de Mariette. Il donna sans doute une nouvelle importance à cet antique et pieux sanctuaire par sa présence et la fondation qu'il y fit.

Il fut enterré en cette chapelle, et l'inscription suivante qu'on y voit encore assez bien conservée dira, en l'honneur de cet excellent prêtre et curé, plus et mieux que ce qui précède et tout ce que je pourrais ajouter sous une autre forme.

CY · GIST · LE · CORPS · DE · DEFFVNCT  
 MISIRE · JEAN · PORTIER · PRESTRE · VI ·  
 VANT · CVRE · DE · PREAUX · QVI · A · FON ·  
 DE · EN · CETTE · CHAPELLE · NOSTRE ·  
 DAME · DE · MARIETTE · A · PERPETVITE ·  
 DEVX · MESSES · PAR · CHASQVE · SEP ·  
 MAINNE · LVNNE · AV · LVNDY · L'AV ·  
 TRE · AV · SAMEDI · AVEC · VN · COLLE ·  
 GE · A · FIN · QVE · LA · JEVNESSE · Y · SOIT ·  
 INSTRVITE · PAR · FONDATION ·  
 PASSEE · DEVANS · GVILLAVME · CHAR ·  
 DON · NOTTAIRE · ROYAL · DEMEVREANT ·  
 AV · BVRET · EN · DATTE · DV · 15<sup>me</sup> ·  
 MARS · 1638 · QVI · DECEDA · LE ·  
 .....  
 VOVS · DIREZ · S'IL · VOVS · PLAIST ·  
 A · SON · INTENTION · PATER · ET ·  
 AVE · REQVIESCAT · IN · PACE ·

La pierre qui forme le marchepied de l'autel offre elle-même quelques vestiges d'une épitaphe se rapportant au même personnage, mais presque entièrement illisible. C'était sans doute sa vraie pierre tombale. Un autre souvenir de M. Portier dans la chapelle de Mariette est un tableau de l'Annonciation qui n'est pas sans valeur et qui mériterait une restauration. Il porte en un angle une légende qui répète presque dans les mêmes termes une partie de ce que nous apprend l'inscription lapidaire ; la voici :

MISIRE · IEHAN · PORTIER · PBRE · CYDEVAT ·  
 CVRE · DE · PREAVX · A · FONDE · A · IAMAIS · EN ·  
 CESTE · CHAPPELLE · DEVX · MESSES · PAR · SEPM ·  
 AINE · AV · LVNDY · ET · SABMEDY · PAR · FONDATION ·  
 PASSEE · PAR · GVILAVME · CHARDON · NOT ·  
 AIRE · ROYAL · DEMERANT · AV · BIEVRET ·  
 EN · DATTE · DV · 15 · IOVR · DE · MARS · MIL · SYX ·  
 CENST · TRANTE · ET · HVIT · S'IL · VOVS ·  
 PLAIST · VOVS · DIREZ · A · SON · INTENTION ·  
 PATER · ET · AVE · REQVIESCAT · IN · PACE ·  
 AMEN

<sup>5</sup> Dans un acte de 1630, M<sup>e</sup> J. Portier prêtre est qualifié sieur de la Fournetière. - Registre de Bouessay.

**JACQUES ROUSSEAU**, entre en fonctions le 5 novembre 1628 par le baptême de René, fils de Urbain de Saint-Rémy. En 1641, il soutint un procès contre Robert Du Val, fermier général de la terre de Favry, pour en obtenir la continuation d'une rente de six boisseaux de seigle au bénéfice de la cure. En 1648, il était parrain, en l'église de Saint-Brice, de Catherine, fille de Hélié Pertué et de Marie Rosée. Cette circonstance pourrait faire supposer un lien de parenté entre lui et les deux prêtres du nom de Rosée qui furent successivement curés de Préaux.

Après trente-cinq ans d'exercice du ministère paroissial, M<sup>e</sup> Jacques Rousseau mourut et fut inhumé dans l'église de Préaux le 17 mai 1663, sous le crucifix, par M<sup>e</sup> Mathieu Beauplet, curé de Cheméré.

Il légua 2 livres 10 s. de rente à la cure, et 5 s. à la fabrique pour un service le jour Saint-Jacques. Il avait également fait à l'Hôtel-Dieu Saint-Julien de Laval un don plus considérable, sur lequel une rente de 3 livres devait être prélevée en faveur de la cure de Préaux.

**CHRISTOPHE LE BRETON**. 1664-1707. Il commence son ministère à Préaux le 10 juillet 1664. Cette famille était de Laval. Le curé enterra dans l'église de Préaux une parente nommée Françoise Le Breton qui l'avait accompagné. Le 15 juillet 1676 il assiste en l'église de la Cropte à la sépulture de messire René de Cervon, s<sup>r</sup> du Rocher. Il légua à la cure 12 s. 6 d. et 10 s. à la fabrique pour sa recommandation au prône, sur les Richardières en la Bazouge. Il devint infirme de la goutte dans les huit ou dix dernières années de sa vie, et ne sortait plus de son presbytère que pour se rendre ou se faire conduire à l'église. Voici son acte de décès et son épitaphe qu'on conserve encore gravée sur une petite plaque de cuivre et qui était placée dans l'église.

« Le 21 mai 1707, M<sup>e</sup> Christophe le Breton, prestre, curé de Préaux, est décédé étant âgé de quatre-vingts ans ou environ ; dont le corps a esté inhumé au cimetièrre de céans, le 23 dudit mois, par moy, prestre soussigné en présence de J. Chamaret, J. Salmon et quantité d'autres habitants. N. Chantelou. »

CY · GIST LE · CORPS · DE ·  
DEFFVNCT · VENERABLE · ET ·  
DISCRET · M<sup>e</sup> · CHISTOPHLE · LE ·  
BRETON · PRESTRE · VIVANT · CURE ·  
DE · CESTE · PAROISSE · DECEDDE ·  
LE · 21 · MAY · 1707 · REQVIES-  
CAT · IN · PACE ·

**NICOLAS CHANTELOU**. 1707-1709. Il fit la sépulture de son prédécesseur et le remplaça immédiatement. On le trouve résidant à Préaux et fréquemment cité sur les registres de l'église depuis 1682. Il appartenait à une des plus anciennes familles de la paroisse qui s'y est conservée presque jusqu'à nos jours. Le prénom de Nicolas était toujours porté par quelque membre de la famille. Un autre Nicolas Chantelou fut vicaire à Préaux et mourut en 1653.

Nicolas Chantelou ne fut que deux ans et sept mois curé de Préaux.

« Le 9 décembre 1709 a été inhumé en l'église de Préaux la personne de M<sup>e</sup> Nicolas Chantelou, prestre, en son vivant curé de cette paroisse, par moy Olivier Sallé, prestre habitué en ladite paroisse, en présence des parents dud. défunt. »

M<sup>e</sup> Nicolas Chantelou était recommandé au prône de la messe paroissiale jusqu'à l'époque de la Révolution.

**CLAUDE ROSÉE**. 1710-1724. En 1683, il était prêtre, puis vicaire à Bouessay ; son premier acte comme curé de Préaux est du 13 avril 1710. Nicolas Rosée qui lui succéda arriva en même temps que lui à Préaux. C'est en sa faveur qu'il donna sa démission en 1724. Il reparut ensuite la même année et l'année suivante avec le titre d'ancien curé de

Préaux pour le mariage de sa nièce et le baptême de leur premier enfant. Il fit des dons d'une certaine valeur pour l'ornementation de l'église.

**NICOLAS ROSÉE.** 1724-1746. Il était sans doute frère ou neveu du précédent avec lequel il vint à Préaux. Son séjour n'y fut pas toutefois continu. On l'y retrouve en 1718, et le 8 mars 1724 il signe curé de Préaux ; son dernier acte est du 23 décembre 1746 ; il reparait une fois en mars 1747 comme « antien curé. » Son écriture est détestable, son orthographe des plus négligées et qui laisse soupçonner une prononciation vulgaire et vicieuse. Ces vétilles ne l'empêchèrent pas d'être un curé soigneux de son administration paroissiale. Il fit plusieurs dons d'ornements à son église et en a consigné la mention sur les registres aussi bien que celle des générosités de son prédécesseur.

A l'époque de sa démission, le procureur fiscal exigea de lui des frais de réparations au presbytère<sup>6</sup>.

**RENÉ VÉRITÉ.** 1747-1755. Le premier acte de M<sup>e</sup> René Vérité est du 30 janvier 1747. De son temps, le chœur de l'église fut « construit et réédifié sur les anciens fondements » et la bénédiction solennelle en fut faite, le 29 décembre 1748, par M<sup>e</sup> Jacques Morice, curé de Saulges. Il est probable que les travaux avaient été au moins commencés par M. Nicolas Rosée, et qu'une partie du mérite de cette restauration doit lui être attribuée.

Il y eut sous le même curé deux bénédictions de cloches l'une le 2 juillet 1754 par M. Jacques Christophe Garnier, curé de Ballée, l'autre, le 16 septembre de la même année par M. François Thieslin, curé de Saint-Denis-du-Maine, d'une des familles notables de Préaux, M. Vérité était absent à l'époque de cette seconde cérémonie ; il mourut l'année suivante après le 15 juin.

**MAURICE-JOSEPH-JACOB FANOULLAIS.** 1756-1771. Il ne paraît pas à Préaux avant le 20 août 1756. Dans l'intervalle entre lui et son prédécesseur M. L. Fautrat, vicaire, fait toutes les fonctions. Il appartenait à une honorable famille de Laval. Son père, Jacob Fanouillais, était notaire à Laval ; sa mère, demoiselle Anne Lancro, se retira à Préaux où elle mourut le 19 septembre 1763. Louis, frère du curé, prit alliance dans la famille Chantelou de Préaux et s'y fixa comme marchand tissier, en 1760. Il assista à la sépulture de M<sup>e</sup> F. Le Mercier, curé du Buret, le 19 avril 1763.

« Le 3 mars 1771, a été inhumé dans le chœur de cette église le corps de vénérable et discret maître Maurice-Joseph-Jacob Fanouillais décédé d'hier, âgé de 57 ans, en son vivant curé de cette paroisse, par nous maître Firmin Caret de Courmons, curé de Ballée ; en présence de MM. Charles Hérisson, curé de Beaumont, Jean-Baptiste Buisson, curé du Buret, Charles Monnier, curé de la Cropte, Pierre Moriceau, vic. de Ballée, F. Trigori, vic. de la Cropte, Haran Desroches, clerc tonsuré. »

On trouvera dans la liasse 109 série B des Archives de la Mayenne, l'acte d'apposition des scellés qui eut lieu après la mort de M. Fanouillais.

**PIERRE-CLAUDE-GEOFFROY DE VILLENEUVE.** 1771-1785. Je ne sais d'où était la famille de ce curé remarquable, qui laissa après lui par ses travaux et ses bienfaits de nombreuses traces de son administration. Il était curé de Préaux le 8 août 1771. Il inscrivit lui-même à la fin des actes de chaque année une note commémorative des travaux ou des œuvres qui s'étaient accomplis sous sa direction. C'est ainsi qu'en 1774 il organisa la fabrique et lui procura des ressources en installant dans l'église des bancs, qui furent affermés à un prix rémunérateur tout en étant modéré. Et il fit cette réforme toujours difficile et souvent odieuse avec tant de tact et d'habileté qu'elle obtint l'approbation générale. En 1775 il fit ouvrir une grande croisée au bas de l'église ; en 1776 le maître-autel fut refait et une autre croisée ouverte dans le chœur ; la sacristie fut construite, le lambris de la nef refait ainsi que la table de communion.

---

<sup>6</sup> Archives de la Mayenne, B 682.

M. de Villeneuve enterra un prêtre de Préaux qui y avait longtemps exercé les fonctions de vicaire et de sacriste M. Louis Fautrat.

Il mourut lui-même âgé de 64 ans le 16 juin 1786.

La maxime suivante qu'il avait écrite lui-même ou fait écrire pour lui en lettres dorées, et qu'il voulait avoir sous les yeux encadrée sous verre avec tous les symboles qui rappellent la pensée de la mort, fait son éloge et montre la sainteté de ses dispositions et de ses intentions mieux que les épitaphes les plus louangeuses.

« Un jour viendra que Dieu me faisant rendre compte de tout le bien et le mal que j'aurai fait me demandera surtout si je n'ay point eu égard à la qualité des personnes contre mon salut dans mon ministère ; et ce sera alors qu'on dira de moi comme des autres : PIERRE-CLAUDE-GEOFFROY DE VILLENEUVE EST MORT. »

**N... LE BOSSÉ.** 1786-1787. Il commence son ministère à Préaux le 21 juin 1786 et le finit le 7 avril 1787. Il devint alors curé de la Conception dans le Passais. Il avait laissé de lui dans l'esprit de certaines personnes une opinion peu sympathique.

**JEAN HÉROUX.** 1787-1796. Le Rév. Père Dom Piolin ayant consacré quelques pages à M. J. Héroux qui clôt si glorieusement la liste des curés de Préaux jusqu'à l'époque de la Révolution, je suis heureux de les reproduire ici intégralement. J'ajouterai en note quelques mots qui s'autorisent des souvenirs de M. Huaumé vicaire d'abord, puis successeur de Pierre-Jean Héroux, frère, filleul et successeur lui-même du martyr de 1796.

« Un quatrième prêtre de notre diocèse mérita de recevoir la couronne du martyr dans les mêmes jours, c'est-à-dire durant la semaine sainte, Pâques étant cette année le 27 mars. Il se nommait Jean Héroux, et il était curé de Préaux depuis le mois de mai 1787<sup>7</sup>. Il était né à la Baroche-Gondouin, en 1748, avait fait de fortes études à Angers<sup>8</sup> et y avait pris ses degrés en théologie. Aussitôt après avoir reçu le sacerdoce, il remplit les fonctions de vicaire à la Chapelle-au-Riboul, puis à Conlie, à Saint-Mars-la-Bruyère, à Torcé et en 1778 à Montenay. Il fut successivement proposé pour les cures de Ponthouin et de la Conception-en-Passais mais il ne fut jamais pourvu canoniquement de ces deux bénéfices. Il mérita constamment l'estime de ses supérieurs, qui le considéraient, selon leurs propres expressions, comme « un prêtre pieux, aimant le travail et fort zélé. » Il ne mérita pas moins le respect et l'affection des populations auprès desquelles il remplit le saint ministère.

La considération que sa science et sa vertu lui avaient conquise en peu de temps dans le pays le désignaient à la haine des révolutionnaires de la contrée ; il dut se retirer à Laval après avoir refusé le serment, ainsi que son vicaire ; et ils furent déportés à l'île de Jersey. Il passa de là en Espagne, et il reçut un accueil très favorable de la part du vénérable évêque de Placentia en Estramadure, don Joseph Gonzalès Laso. Ce pieux et savant prélat logea le curé de Préaux dans son propre palais, où il avait également recueilli l'archevêque d'Auch, Louis-Apollinaire de la Tour-du-Pin-Montauban. Malgré ces avantages Jean Héroux ne perdait point de vue ses paroissiens ; jour et nuit il était occupé du danger que couraient leurs âmes, principalement sous le rapport de la foi. Peu de temps après la première pacification, en avril 1795, il quitta Placentia et il arriva dans le diocèse du Mans vers le mois de juillet ou d'août de la même année. Il brûlait du désir de rentrer dans sa paroisse ; mais l'approche lui en était interdite par le voisinage de Ballée, dont l'exaltation démagogique était redoutée dans tous ces parages. Jean Héroux prit un moyen terme : il parcourut les campagnes les plus rapprochées, et surtout il se tint dans la ville de Sablé<sup>9</sup>, où ses paroissiens venaient le trouver les jours de foire et

---

<sup>7</sup> Il ne paraît sur les registres paroissiaux que le 2 août 1787.

<sup>8</sup> Son diplôme de maître ès-arts de l'Université d'Angers est du 4 janvier 1771.

<sup>9</sup> Ce fut son frère plus que lui qui exerça le saint ministère près de Sablé. M. Jean Héroux bientôt alla aux environs de Château-Gontier, surtout à Mesnil.

marché. Durant les mois d'octobre et de novembre il réconcilia un nombre considérable de pécheurs. Infatigable dans son zèle, il visita tous les hameaux dans un rayon fort étendu. La nuit comme le jour il allait de village en village, de cabane en cabane ; il n'attendait pas que l'on vînt réclamer son ministère : il volait au-devant des âmes égarées : et Dieu bénissait ses travaux par des fruits innombrables.

Il continua ce pénible et consolant apostolat sans rencontres fâcheuses jusqu'à la fin du carême de 1796. Le retour des fêtes pascales lui donnait une ardeur nouvelle pour ses fonctions ; et il préparait un grand nombre de fidèles à remplir leurs devoirs, lorsqu'il tomba entre les mains d'un détachement de la garde nationale de Château-Gontier<sup>10</sup>. Il fut conduit en cette ville et renfermé en prison. Château-Gontier n'avait qu'un tribunal civil et un juge de paix. on le fit comparaître devant l'un des juges et subir un interrogatoire, pour décider si l'on devait le traduire au tribunal criminel du département de la Mayenne, siégeant à Laval. Le magistrat lui demanda s'il avait prêté le serment prescrit par la loi ; il lui déclara que sa conscience le lui avait interdit. « Que faisais-tu dans ce pays ? » lui dit le juge. - « Depuis ma rentrée en France, répliqua le saint confesseur, j'enseignais le catéchisme à la jeunesse, et je réconciliais les pécheurs avec Dieu. » - « Tu as donc émigré ? » - « Non ; j'ai été déporté en vertu de la loi du 26 août 1792. » - « Pourquoi es-tu rentré ? » - « Je m'y suis cru obligé en conscience, pour remplir mes devoirs de ministre de Jésus-Christ. » - « Que prétendais-tu ? » - « Prêcher la paix, l'union et la concorde, les commandements de Dieu et de l'Église. » Ces réponses furent traitées d'insolentes et de séditeuses ; et on lui appliqua l'épithète alors plus banale que jamais de fanatique. Il fut décidé qu'il devait être traité comme émigré rentré, et renvoyé à Laval pour être jugé par le tribunal criminel.

Le lendemain J. Héroux partit pour Laval, suivi d'un jeune homme de dix-sept ans, qui s'était attaché à lui par vénération pour sa vertu, et qui ne voulut jamais consentir à le quitter. Ils marchaient à pied, le curé de Préaux ayant les menottes aux mains comme un criminel. Arrivés à une demi-lieue de la ville de Château-Gontier, l'escorte fit une halte, déclara aux deux serviteurs de Dieu que leur heure suprême était sonnée, et les fusilla sur-le-champ<sup>11</sup>. Les deux cadavres étaient restés sur le chemin ; le lendemain un laboureur du voisinage les chargea sur sa charrette, et les conduisit dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu de Château-Gontier, où ils furent jetés dans la fosse commune.

### VICAIRES, SACRISTAINS, CHAPELAINS

Je range sous un titre commun les titulaires de ces divers bénéfices auxquels on pourrait ajouter les prêtres habitués, sans leur assigner d'autre ordre que celui qu'indique la chronologie, parce que souvent leurs fonctions se sont confondues au point qu'il est assez difficile de savoir quel nom et quel titre donner à chacun.

**PIERRE GUÉRIN.** Il est qualifié de noble et discret maître (1569). Sieur du Cloux-Meslin (1571-1596). Il est parrain de Françoise, fille de noble Jean Guérin, sieur de Cissé (1581). En 1602, le même Jean Guérin, héritier de Pierre Guérin, prêtre, rendait aveu à la seigneurie de Ballée, pour un clos de vigne près de Pincemes<sup>12</sup>.

---

<sup>10</sup> M. Jean Héroux était petit, il avait surtout les jambes très courtes et semblait toujours courir. Son jeune frère lui disait de modérer cette sorte de précipitation, car il se ferait soupçonner, ayant toujours l'air de vouloir fuir.

Quand il se vit reconnu il dit au jeune homme qui l'accompagnait de s'enfuir. Mais celui-ci refusa disant qu'il l'accompagnerait jusqu'à la mort. Alors M. Héroux se tourna vers ceux qui le poursuivaient et leur dit avec la dignité d'un prêtre et d'un martyr : « Je suis le curé catholique de Préaux. »

<sup>11</sup> On simula, paraît-il, une attaque des Chouans et les gens de l'escorte dirent aux prisonniers : On veut vous délivrer mais vous allez mourir.

<sup>12</sup> Il légua 14 s. à la cure et 3 s. à la fabrique sur la vigne de la Pinçonnière en Ballée, pour être recommandé au prône de chaque dimanche.

**GUILLAUME DE CHANTEPIE.** Il paraît assez fréquemment à Préaux de 1580 à 1608 pour qu'on suppose qu'il y résidait ordinairement. Il est toujours qualifié sieur de Préaux. Il fut parrain le 30 mars 1608 d'une cloche bénite à Préaux par M. Portier, curé.

**GERVAISE CHARDON.** Il était diacre en 1582, prêtre en 1587. Il résidait à Préaux et y exerçait le ministère. Dans l'intervalle de près de deux ans entre M. Belliard et Jean Portier, curés, il fit seul tous les actes. Il mourut le 21 décembre 1611 et fut inhumé dans le cimetière<sup>13</sup>.

**JULIEN SEIGNIEUX ou SEGNEUST.** Il fait son premier baptême le 14 février 1607. Il fut vicaire et *segretain*. Son dernier acte est du 16 mars 1625. « Le 13 may 1625 décéda vénérable et discret maistre Julien Seignieux, prestre, et fut inhumé le 14 may. »

**NICOLAS CHANTELOU.** On le trouve à Préaux comme diacre en 1619. Il était prêtre en 1621, et prend le titre de vicaire en 1624. Il fut inhumé dans l'église de Préaux, « près la Boueste » le 10 mars 1653 par v. et d. M<sup>e</sup> François Raison, curé de la Cropte. Il fit en faveur de la paroisse des fondations que je ne connais pas, mais qui lui valurent d'être recommandé au prône jusqu'en 1790.

**JEAN LANGLOIS,** prêtre à Préaux en 1633.

**ETIENNE BOUVIER** appartenait à une des familles les plus anciennes de Préaux. Il était prêtre et exerçait à Préaux les fonctions de sacriste dès 1627. « Le 20 janvier 1672, messire Etienne Bouvier, prestre, sacriste de l'église de Préaux, âgé d'environ 70 ans, est décédé au bourg dud. Préaux. Duquel le corps a été inhumé en l'église le jour ensuivant, par moy curé du Buret, soussigné, en présence de Julien Bouvier frère, Etienne Bouvier, neveu dudit défunt, qui signent avec nous. Yves Huchelou. »

**JEAN BARBOTTE** paraît pour la première fois le 14 janvier 1654 ; il prend le titre de vicaire en 1663, puis celui de sacriste. Il fait un baptême en cette qualité à la Cropte en 1682. C'est la dernière date où je le trouve mentionné.

**GERVAISE FRANÇOIS,** d'une famille nombreuse et ancienne dans la paroisse. Il fut parrain et signe comme prêtre en 1656, en 1668 il était chapelain de la Goyardière, bénéfice qu'il garda jusqu'à sa mort. On le qualifie quelquefois à cause de cela sieur de la Goyardière. Il habitait la Foucaudière.

**JEAN TROTERY** d'une famille de Préaux ou de Cheméré ; il commence à paraître à Préaux en 1697. Il devint ensuite sacriste à Saint-Denis-du-Maine puis revint en la même qualité dans sa paroisse natale vers 1712.

**N\*. LASNIER,** exerce les différentes fonctions du ministère paroissial à Préaux depuis le mois de février 1699 jusqu'en septembre 1701.

**N\*. GILLARD,** paraît à Préaux au cours de l'année 1703 comme prêtre habitué. Il fit un mariage qui fut déclaré, pour erreur sur le domicile, nul et revalidé dans l'église de la Cropte.

**G. FOUIN.** Il prend le titre de vicaire, mais ne resta à Préaux que moins d'une année en 1705.

**OLIVIER SALLÉ** paraît en 1707 et fit comme prêtre habitué en 1709 le 9 décembre la sépulture de M. Nicolas Chanteloup, son curé.

**JEAN-BAPTISTE PRINGENT,** exerça le ministère à Préaux pendant une partie des années 1713 et 1714.

---

Un autre Jean Guérin, prêtre, je ne sais à quelle époque, fonda un *Subvenite* avant la procession, léguant pour cela 20 s. de rente à la cure, l'huile pour l'entretien de la lampe pendant l'office divin, et deux cierges d'une demi-livre pour la nuit de Noël.

Il fonda également une messe par semaine affectée sur la cinquième partie du lieu de la Gremillère.

<sup>13</sup> Il légua 15 s. de rente à la cure et 5 s. à la fabrique, affectés sur la pièce des Fontenelles pour être recommandé tous les dimanches au prône.

**M. HUARD**, prêtre et vicaire de 1714 à 1715.

**AMBROISE CHAILLOU** est qualifié en 1725, prêtre sacriste, il en fait encore les fonctions pendant les cinq années suivantes.

**LOUIS FAUTRAT** est dit simple prêtre en 1729, sacriste en 1730, vicaire en 1732. Il garda ses fonctions durant cinquante ans et sous quatre curés successifs à Préaux et fit seul des intérim assez longs. Il assiste à toutes les cérémonies et à tous les actes importants qui s'accomplissent à Préaux et dans les paroisses voisines. Il est témoin à la consécration du nouveau chœur de l'église en 1748, à deux bénédiction de cloches en 1753. Il mourut en 1776. Le 24 mai son corps fut inhumé dans le cimetière de la paroisse par M. J.-R. Cosnard, vicaire à cette époque du Buret, assisté de tout le clergé des environs. M. Huaumé savait pour l'avoir appris de personnes qui avaient connu M. Louis Fautrat qu'il avait la réputation d'un saint prêtre, qu'il confessait tout le clergé des paroisses voisines. Il vivait très retiré, et avait le plus grand zèle pour catéchiser les enfants. Il fut aveugle pendant ses dernières années. Sa famille qui était de la Suze, l'avait suivi en partie. Il enterra à Préaux Bernard Fautrat, son frère, marchand tissier au Plessis, et sa mère, honnête femme Madeleine Clopejob. Deux de ses sœurs vivaient avec lui, l'une d'elles, Marguerite, lui survécut et se retira à la Suze, où elle mourut à l'âge de 103 ans.

M. Fautrat ne paraît plus pour aucune fonction depuis 1772.

**CHARLES ROUSSIN** succéda au précédent et sauf un intervalle de plus d'un an pendant lequel il alla vicaire du Buret, et fut remplacé à Préaux par M. J. Feron, sur lequel je n'ai aucun renseignement, il fut jusqu'à la Révolution vicaire de Préaux. Son premier acte est du 15 septembre 1777. On le trouve au Buret du 10 juillet 1787 au 15 avril 1789, et il reparait presque immédiatement à Préaux. À l'époque néfaste de la Révolution, d'accord avec son curé M. Héroux, le futur martyr, il chercha à donner toutes les preuves de conciliation que sa conscience pouvait lui permettre. Il fit pendant quelque temps les fonctions de greffier de la municipalité nouvellement fondée, et les registres auraient gagné à être toujours rédigés de sa main. Il y inscrit la mention de toutes les lois nouvellement décrétées jusqu'au 29 décembre 1790. Le 17 octobre 1790 il enregistre le bail à ferme du temporel de la cure ; le 30 du même mois l'inventaire des titres de la cure et de la fabrique, mais sa rédaction s'arrête au milieu de cet acte. Il fait lui-même le dépôt des titres de la chapelle de Saint-Pierre de Courcelle, desservie en la chapelle du même nom à Nuillé-sur-Vicoïn, dont il était titulaire. Le 15 novembre il rédige encore le procès-verbal d'une nouvelle constitution de la municipalité, et le 5 décembre la nomination d'un garde-champêtre. Le dimanche, 13 février 1791, il refusa, comme son curé, de prêter le serment schismatique sans restriction. À quelque temps de là se trouvant à Ballée il se laissa aller, grâce aux insinuations perfides de M<sup>e</sup> Anjubault Laroche, à faire le serment, celui-ci en prit acte immédiatement, et alla aussitôt à Château-Gontier faire part au district de sa victoire, disant avec emphase : « La plus belle cure du district pour M. Roussin, vicaire de Préaux, il a fait le serment hier soir chez moi. » Mais les membres du district lui montrèrent par une lettre de rétractation déjà parvenue à Château-Gontier que son triomphe avait été bien éphémère. Monsieur Héroux pour faire rentrer en lui-même son malheureux vicaire n'avait eu qu'à lui dire ces mots en réponse à l'aveu de sa faute : « Je vous laisse, car je sais bien que votre conscience ne vous laissera tranquille que quand vous vous serez rétracté, et je ne veux pas qu'on dise que vous ne l'avez pas fait de vous-même et librement. » En effet M. Roussin ne voulut pas s'endormir avant d'avoir réparé officiellement son égarement d'un jour, et Anjubault fut plus irrité encore contre lui que contre son curé à cause de la déconvenue qu'il lui avait fait subir. M. Roussin partit pour l'exil, rentra à la pacification et fut nommé canoniquement curé de Saint-Charles-la-Forêt où il mourut en 1813.

## HISTOIRE FÉODALE

### SEIGNEURS DE PRÉAUX

S'il faut en croire l'avocat de M. de Hardouin, partie adverse de M. René de Chantepie, voici quelle serait l'origine du titre des seigneurs de Préaux que les membres de cette famille s'attribuaient, 1706.

« Ledit de Chantepie, fils de bourgeois et habitant de cette ville de Laval, après le décès de sa mère, crainte d'estre imposé au sel et à la taille, comme luy et ses ancêtres avoient toujours esté, mesme d'une famille assez médiocre, pour ne pas dire basse, s'estoit retiré à la campagne, au bourg de Préaux, où il avoit une maison et quelque peu d'héritage, où il avoit demeuré longtemps oiseux ; qu'à la fin son ambition à acquérir noblesse l'avoit porté à achepter du seigneur comte de Laval ce qu'il pouvoit avoir de droits ou fief en ladite paroisse de Préaux, s'imaginant par là aller de pair avec toute la noblesse. Estant donc revestu des droits du seigneur comte de Laval, avoit commencé à deffendre la chasse en l'estendue de ladite paroisse et lieux circonvoisins, déclaré aux habitants qu'ils eussent à lui obéir et à le reconnoistre pour premier seigneur, que autrement il les ruinerait en procès, et qu'ils eussent à luy apporter le premier le pain benist. À quoy les habitants avoient eu la complaisance d'obéir. »

Retenons de ce résumé historique, fait par un avocat, que les seigneurs de Laval ont été les premiers seigneurs de Préaux, et qu'ils vendirent leurs droits aux de Chantepie. Je commence à ces derniers la liste des seigneurs de paroisse, donnant sur eux les renseignements que les registres de l'église nous fournissent, mais quoi qu'en dise M. de Hardouin, les de Chantepie portaient depuis longtemps le titre de *sieurs* sinon de *seigneurs* de Préaux. Au cours du XVI<sup>e</sup> siècle ils avaient fait construire une chapelle attenante à leur château, joignant d'un autre côté l'église, avec laquelle on l'avait mise en communication, et qui leur servait de lieu de sépulture. Ils étaient seigneurs de paroisse avec les droits honorifiques que ce titre suppose, et avaient la haute justice.

Je ne sais si la famille de Chantepie qui se trouve à Préaux aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siècles tire son nom du fief voisin de Chantepie en Saulges. J'ignore également si Jean de Chantepie qui rend aveu en 1464 au seigneur des Trées de la même paroisse, était sieur dudit lieu, et s'il est un des ancêtres des sieurs de Préaux. Celui-ci eut pour héritiers Lancelot, Colin et Jean Chantepie qui figurent en 1484 dans un aveu au fief de Pincisme en Ballée.

Ce sont les registres paroissiaux qui fournissent les premiers renseignements certains que je connaisse sur les Chantepie, sieurs du Bu et de Préaux.

*Jean de Chantepie*, sieur du Bu, semble signalé comme le plus anciennement connu. Françoise Rallier, sa veuve, vivait encore en 1588. Elle était dame du Bu dès 1569.

*Pierre de Chantepie*, sieur du Bu, qui demeurait à Laval, au Pont de Mayenne, était époux de Marie Gougeon. Jeanne leur fille était marraine à Préaux en 1581, et de nouveau en 1617. Pierre de Chantepie, sieur du Bu et de la Pommeraie, s'excuse en 1598 de ne pouvoir comparoir aux assises de Ballée à cause de sa maladie<sup>14</sup>. La même année il fait avec Marg. de Launay, veuve du sieur du Vau, un échange de terrain au Pré de la Guerche, en Ballée<sup>15</sup>.

*Guillaume de Chantepie*, est le premier qualifié sieur de Préaux, en 1579. Je le suppose frère du précédent et crois qu'ordinairement le cadet de la famille à cette époque prenait le titre de sieur de Préaux, tandis que l'aîné était sieur du Bu. Guillaume fut prêtre, il résidait à Préaux et y exerça souvent diverses fonctions du ministère paroissial. En 1603 il fut parrain d'une cloche en l'église de Préaux.

---

<sup>14</sup> Remembrances de Linières et Ballée.

<sup>15</sup> *Ibid.*

Jacques de Chantepie, sieur du Bu en 1617, rend aveu à la seigneurie de Cheméré pour sa métairie de Contée, par Jean de Chantepie, son fils. Il avait épousé demoiselle Renée Marest, et fut receveur de l'élection de Laval.

En 1652 sa veuve fit démission de ses biens en faveur de ses deux fils, Jean et René qui suivent<sup>16</sup>.

*René de Chantepie* prend le titre de sieur du Bu avant 1637<sup>17</sup>.

*Jean de Chantepie* est sieur de Préaux en 1628. Il était conseiller du roi et président en l'élection de Laval.

*Roland de Chantepie* prend aussi le titre de sieur de Préaux en 1642 ou plus tôt. Précédemment en 1633 il était sieur de la Touche. Il était prêtre résidant à Préaux, du moins il y fut enterré comme le montre l'acte suivant.

« Le 7 Juin 1644 fut inhumé en la chapelle de Préaux le corps de vénérable et discret maistre Roland de Chantepie, prestre et seigneur de Préaux, par maistre François Raison, curé de la Cropte. »

Noble homme *Jacques de Chantepie* est dit sieur de Préaux en 1678 et 1684. Également en 1686 Renée de Biseul est qualifiée dame de Préaux. Sans doute que devenue veuve de Jacques de Chantepie elle aura pris alliance avec Augustin du Rivau, car en 1695 elle soutint sous ce nom un procès contre plusieurs membres de la famille de Chantepie (Arch. de la May. B 766).

*René de Chantepie* était sieur de Préaux avant 1693, conseiller du roy et président au siège de l'élection de Château-Gontier. S'il n'habitait pas Préaux d'une manière ordinaire, il paraît au moins souvent dans les actes de baptêmes en qualité de parrain. Voici son acte de sépulture : « Le 17 septembre 1727 René de Chantepie, seigneur de Préaux, âgé de 55 ans, a été inhumé dans la chapelle de Préaux du côté du chœur par vénérable et discret maître Renaudeau, curé de Ballée, en présence de messieurs les curés de Beaumont, Cheméré, Saint-Loup, le Buret, la Cropte ; et de René et Pierre de la Barre, seigneurs du Teilleul, ses neveux. »

Il arriva à René de Chantepie une affaire dont nous ne voyons aujourd'hui que le côté plaisant, mais qui dut lui être fort désagréable. Voici le fait raconté par l'avocat du sieur ou seigneur de Préaux.

« René de Hardouin, sieur de la Girouardière, jaloux des prérogatives que la seigneurie de paroisse assurait à René de Chantepie, auroit cherché à luy faire querelle et affin que l'outrage fût plus grand il auroit voulu commettre l'insulte dont il s'agist en la maison et en la présence du sieur curé de ladite paroisse de Préaux ; et pour y parvenir avoit pris prétexte de luy faire un présent d'un oiseau qui ne valoit pas cinq sols, affin d'avoir lieu de dire que si le présent estoit modique, il estoit empêché de luy en faire un plus grand parce que ledit demandeur tuoit tout le gibier de son taillis de Bois-Robert. L'affectation et le dessein prémédité du deffendeur estoient très visibles, ayant envoyé son fermier chez ledit sieur curé pour s'assurer si ledit demandeur y estoit ; car c'estoit une imagination de dire qu'il avoit envoyé son fermier pour sçavoir si ledit sieur curé estoit à la maison, puisque tout le monde sçavoit que son infirmité de la goutte l'empêchoit d'en sortir depuis plus de dix ans si ce n'estoit pour aller à l'église qui joint son presbitaire. Outre cette circonstance il y en avoit une qui justifioit le dessein prémédité du deffendeur, qui ne fut pas plus tôt entré en la maison qu'il avoit commencé son compliment audit sieur curé par une apostrophe qu'il faisoit au demandeur en le traittant de *petit monsieur* et de *petite beste* ; que s'il estoit venu à la maison du sieur curé pour luy faire une visite de civilité il n'auroit pas débuté par des parolles telles qu'elles estoient informées en l'instance : « Tenez, mon curé, voilà une bécasse que je vous donne, c'est la dernière car ce petit monsieur et cette petite beste (en montrant le demandeur de la

<sup>16</sup> Archives de la Mayenne, B 46. - Remembrances de la seigneurie de Cheméré.

<sup>17</sup> Je trouve en 1650 Adnette de Chantepie, demoiselle du But, demeurant à Laval.

main qui estoit assis auprès du feu) a un coquin de vallet qui les tue toutes. Mais si je le luy trouve aussi bien que luy, je luy donnerai des coups de canne et luy casseray son fusil sur la teste ». Que cette insulte avoit donc esté commise avec un dessein prémédité contre le demandeur qui estoit le seigneur de la paroisse et en la maison dudit curé ; qui estoit trois circonstances qui rendoient l'outrage plus grave ; qu'à l'injure et aux menaces avoit succédé les voyes de fait, car le défendeur s'était jetté incontinent sur le demandeur, et l'avait renversé dans un chaudron plein d'eau, et ne l'avoit relaissé qu'à la prière dudit curé et de ses domesticques, que ledit demandeur n'avait pas plus tôt esté relevé que le deffendeur avait continué ses menaces et fait un deffy audit demandeur de se trouver le lendemain en son taillis de Bois-Robert et qu'il y attendroit ; que ce deffy estoit de la nature de ceux que les édits du roy avoient reprouvez avec des peines très sévères et dont il avoit voulu que les auteurs fussent puniz ou de mort ou de prison perpétuelle, et concluait à ce que ledit deffendeur feust condamné réparer d'amende honorable et proffitabile les injures et outrages faits audit demandeur et les voyes de fait commises en sa personne de guet apent ; ce faisant tenir prison pendant quatre mois et, après qu'il en serait sorty, il feust tenu de demander pardon au demandeur en présence de quatre personnes que le demandeur vouldroit indiquer. »

Je ne sais si toutes les satisfactions requises furent accordées au malheureux seigneur de Préaux, et il m'importe peu de le savoir. Je ne voulais que rappeler ce trait de mœurs sans le donner comme caractéristique pour l'époque. On comprendra que dans l'exposé des mêmes faits produit par l'avocat de M. de la Girouardière la note est différente. Celui-ci reconnaît la matérialité des faits, mais s'il est allé faire son présent au curé c'est sans dessein de vengeance, il voulait faire au curé une visite de politesse, manger même peut-être sa bécasse avec lui ; si le sieur de Chantepie était tombé dans le chaudron ce n'était pas par la violence du défendeur, qui l'avait seulement voulu ranger fort doucement du dos de la main, mais bien plutôt par peur ou par malice ; d'ailleurs le demandeur qui veut imiter la noblesse n'aurait pas dû avoir la faiblesse et la lâcheté de donner connaissance au public de cette bagatelle.

Ceci se passait en 1705.

*Renée de Chantepie*, soeur de René de Chantepie, épousa avant 1695 Pierre François de la Barre, sieur du Buron, qui de ce chef eut à la mort de son beau-frère la seigneurie de Préaux. Ils eurent deux enfants : 1° Pierre qui épousa, avant 1723, Louise-Catherine de Champagné du Teilleul.

2° René, chevalier, seigneur de Préaux, époux de dame Marie-Anne-Renée de Lantivy ; il possédait les fiefs de Préaux, le Bu, les Ruallonnières en Préaux, Vaucenay, en Epineux, et les Epéchères en Ballée. Il eut de son mariage : 1° René-Louis-Pierre, qui suit. 2° N. ondoyé le 11 septembre 1734 et qui reçut le supplément des cérémonies du baptême le 22 septembre de l'année suivante par M. Urbain Epinard, curé de Beaumont ; parrain, René de Cherbonnier, chevalier, seigneur de Monternault, Bedain et autres lieux ; marraine, Louise-Gabriel de Champagné. L'acte est encore signé de Charbonnier de Lesrat, de Lesrat des Briottières, Gallichon, L. Gallichon. 3° N. qui ne fut qu'ondoyé et qui fut enterré en 1736 dans le chœur de l'église de Préaux. René de la Barre est cité pour diverses affaires d'intérêts dans les archives de la Mayenne B 29, 83, 483, 1349. Il était veuf en 1763, et fut parrain à une bénédiction de cloches à Préaux.

*René-Louis-Pierre de la Barre*, né le 30 décembre 1730, fut ondoyé le même jour. Il reçut solennellement les cérémonies du baptême le 30 avril 1739, dans l'église de Préaux, par le ministère de vénérable et discret maître René d'Héliand d'Ampoigné, chevalier, seigneur d'Ampoigné, curé de Saint-Denis d'Anjou. Il eut pour parrain messire Pierre de la Barre, chevalier, seigneur du Teilleul, et pour marraine dame Louise Langlois de Lantivy. Signent en outre au baptême : du Boisjourdan, Darrot de Lulière, Renée Martel, Françoise Bugnardière, Catherine Mogoro (*sic*), L. de Boisjourdan, Leridon Moquereau. Il nomma une des deux cloches de Préaux en 1754. Il épousa demoiselle Renée du Tertre de Sancé. Ils vendirent ou plutôt cédèrent pour une rente viagère, en 1782, à Michel Julien Dubois et Renée-Sophie Moraine de la Motte la terre et domaine de Préaux.

## CICÉ

Cicé est actuellement une ferme sur la route de Préaux à Cheméré, sur la gauche. On y voit encore l'ancienne chapelle accolée au bâtiment principal, sans aucun caractère et qu'on ne reconnaît qu'à la forme de son toit aigu. L'intérieur très élevé avait autrefois une sorte de voûte en lattis. Cet antique sanctuaire sert aujourd'hui de cellier et de grenier, grâce à un plancher qui en divise la hauteur.

La terre et le fief de Cicé appartient à une des branches de la famille de Guérin. Les sieurs de Cicé étaient recommandés au prône du dimanche, nommément Jean de Guérin.

Jean de Guérin était sieur de Cicé en 1570, il épousa Marguerite Le Roy qui était veuve en 1598. Jean Le Roy, écuyer, sieur de la Gatelière<sup>18</sup>, était curateur de leurs enfants. Renée et Anne Le Roy sont aussi citées dans les registres de Préaux, ce qui fait croire que cette famille était du pays. Jean Guérin eut pour enfants Christophette et Jean.

Jean II de Guérin, avait épousé avant 1577 Jacqueline d'Aubigné. Ils eurent :

1° Marguerite, baptisée en septembre 1577, son parrain fut noble René de Cordon, sieur de Boisbureau, ses marraines d<sup>elles</sup> Anne Le Roy et Marguerite... dame de la Treuschère (?).

2° Jeanne, baptisée le 20 septembre 1578, son parrain fut noble Jean de Coulonges, s<sup>r</sup> du Plessis.

3° Jean, qui suit.

4° Françoise, née en 1581, elle eut pour parrain Pierre Guérin, prêtre, s<sup>r</sup> du Clos-Meslin, et pour marraines Marguerite de Launay, épouse de noble F. de Bouschet, et Renée Le Roy.

5° Elisabeth, qui eut pour marraine, le 2 avril 1583, d<sup>elle</sup> Elisabeth de Vignoles.

6° Christophe, baptisé le 29 avril 1584. Je trouve aussi d<sup>elle</sup> Olive Guérin qui vivait en 1618, mais sans autre désignation.

Jean III de Guérin, né en 1580, eut pour parrains Jean des Vaux, sieur de Clivort, et N... s<sup>r</sup> de la Bachelotière, et pour marraine d<sup>elle</sup> Barbe Daunière (?), dame du Coudray. Il épousa dans l'église de Peuton, le 20 février 1624, Louise de Hardouin, dame de la Rivière, fille de Eustache de Hardouin, seigneur de la Girouardière, et de Françoise de Champagné. Ils eurent :

1° Jean de Guérin, qui sans doute ne vécut pas, né le 20 février 1625 ; parrain noble N. de S. Rémy, sieur du Pin, marraine d<sup>elle</sup> Louise de Quatrebarbe, épouse de M. de la Lande.

2° Radegonde, qui suit.

Jean de Guérin et Louise de Hardouin sont à chaque page cités sur les registres paroissiaux. Celle-ci fut inhumée le 6 juin 1642 dans l'église de Préaux. Son époux, qualifié de noble et d'écuyer, lui survécut jusqu'en 1655 et eut aussi sa sépulture en l'église. M<sup>e</sup> F. Raison, curé de la Cropte, présida à la cérémonie à laquelle assistèrent un grand nombre de prêtres.

Radegonde de Guérin fut baptisée le 19 septembre 1627 par M<sup>e</sup> J. Portier. Parrain noble Claude de Lorme, sieur du Vau, marraine noble dame Radegonde des Rotours, dame de la Feillée, en Alexain. Elle épousa François de la Dufferie, seigneur de la Mottehusson, fils de Gilles de la Dufferie et de Anne du Bois. Ils eurent :

1° Jacques, qui suit.

---

<sup>18</sup> Il y a une terre de ce nom en Ballée.

2° Gilles, 3° Radeconde, 4° Françoise, 5° Louise, 6° Marie.

*Radegonde de Guérin* qui après son mariage est qualifiée d<sup>elle</sup> de la Motte, sans doute à cause de la Mottehusson que possédait son mari, est très souvent citée dans les registres de l'église de Préaux. Elle vivait encore en 1681. La tradition du pays porte qu'une des dames de Cicé fut tuée par un taureau qui se jeta sur elle en poursuivant son petit chien qu'elle cherchait à défendre<sup>19</sup>.

F. de la Dufferie vivait encore en 1662 et rendait aveu pour la Gremillère à la seigneurie de Ballée (?).

Jacques de la Dufferie était sieur de Cicé en 1677.

Madelaine-Elisabeth de Biars d'Aubigné vendait la terre de Cicé vers 1760 à André Janvier<sup>20</sup>.

## LE PIN<sup>21</sup>

La seigneurie du Pin, vassale de la châtellenie de Meslay, était la plus importante parmi les fiefs du territoire de Préaux. Les familles de Saint-Rémy et de Hardoin qui l'ont possédée font figure dans l'histoire. Le château qu'habitèrent souvent les seigneurs montre dans son état de dégradation quelques vestiges de sa grandeur passée. Les douves l'entourent encore presque entièrement, des murailles aujourd'hui démantelées mais d'une grande épaisseur indiquent que ce fut un lieu assez fortifié à l'époque féodale. Il y avait une chapelle dans laquelle était desservie une chapellenie sous le vocable de Saint-Rémy.

La seigneurie du Pin fut d'abord l'apanage d'une famille qui portait ce nom.

*Huet du Pin* est le premier connu. Il prit alliance le 3 février 1399 avec Jeanne Panon, fille de Jean Panon. Par ce contrat de mariage Jean Panon donne à sa fille tout ce qu'il possède en la terre du Pin<sup>22</sup>.

*Ambroys du Pin*, écuyer, sieur dudit lieu, rend aveu, en 1476, au Plessis-Fresnel, pour 3 boisseaux de seigle sur la Chantellière en Préaux, que lui sont tenus faire au jour des morts le curé de Préaux et Colin Arnoul<sup>23</sup>.

*Guillaume du Pin* fit son testament le 15 août 1501 (Arch. de Dobert).

Enfin une transaction du 18 mai 1498 fait preuve du mariage de Jean de Saint-Rémy, sieur de Montigny, avec *Isabelle du Pin* (*ibid.*). C'est cette alliance qui fit passer la terre du Pin dans la famille de Saint-Rémy. De ce mariage naquit comme fils aîné :

*Ambroise de Saint-Rémy*, qui par contrat du 28 avril 1499 épousa Guyonne de Coaisnon, fille de Pierre et de Julienne de Feschal. Il est dit (1529) sieur de Fiè, de Contest et du Pin.

*Jacques de Saint-Rémy*, fils d'Ambroise, épousa le 31 juillet 1529 Yolande de Loré. Il reçut de son père en avancement de droit ses terres du Pin et de Contest, à condition qu'après le décès dudit Ambroise ces terres appartiendraient à René, son frère puîné pour son droit de partage.

---

<sup>19</sup> J'ai sur la branche des Guérin de Chantepie, en Saulges, des renseignements assez complets, mais qui seront mieux à leur place ailleurs.

<sup>20</sup> Registres paroissiaux. - Remembrances de Ballée. - Archives de la Mayenne.

<sup>21</sup> Une grande partie de cet article est due à la bienveillante communication que M. le vicomte de Bastard a bien voulu me faire des extraits de ses archives de famille.

<sup>22</sup> Archives du château de Dobert.

<sup>23</sup> Remembrances du Plessis-Fresnel.

*René de Saint-Rémy*, par une déclaration du 23 juillet 1548 à la seigneurie de Meslay, fit valoir les droits que lui conférait cette clause. Le 12 octobre 1550 René de Saint-Rémy, seigneur du Pin, reçoit de sa tante Perrine de Saint-Rémy, veuve de Jean de Fontenailles, donation de tous les biens tant morts que vifs qu'elle peut avoir au lieu de la Chantellière et des Rualdières. Il épousa Perrine ou Florence de Moulins et il était mort en 1570 comme le prouve l'inventaire des biens meubles laissés par lui fait le 4 décembre de cette année. Par acte du 10 octobre 1568 il donna en partage à ses enfants puînés Robert, Christophe et François, la terre de Contest, et à sa fille Marthe de Saint-Rémy, deux mille livres.

Le 24 juin 1560 pour parvenir au partage entre René et Jacques de Saint-Rémy il y eut enquête et estimation des terres du Pin et de Contest.

*René de Saint-Rémy*, fils du précédent, lui succéda dans la seigneurie du Pin. Il épousa Louise de Baraton qui mourut en 1612 suivant son acte de sépulture :

« Le 14 septembre 1612 noble Louise de Baraton, femme de noble René de Saint-Rémy, sieur du Pin, décéda. Ledit jour il assista à son enterrage dix-sept prêtres dont il y avoit quatre curez ». - « Le 22 octobre le sème fut fait au bout de la quarantaine, dont il y avoit cinquante-trois prestres, savouair quatorze curez et le reste prestres, diactres et soubdiacre ». - « Le dimanche dans l'octave de la Toussaint, 4 novembre, a esté commansé ung annuel de *Requiem* pour defuncte mademoiselle du Pin, sy-dessus dénommée. »

En 1598 René de Saint-Rémy comparait par procureur aux assises de Ballée. - En 1596 il reçoit quittance de Claude de Saint-Rémy, son cousin, sieur du Rouseray, dans le Craonnais ? - En 1604, de concert avec son épouse, il vend à Mathurin Trochon, sieur des Poiriers, la métairie de la Trilletière, en Saint-Denis-d'Anjou. - En 1608 il était parrain d'une cloche en l'église de Préaux<sup>24</sup>.

De ce mariage naquirent : 1° Urbain, qui suit.

2° René, baptisé en 1605. Il eut pour parrain Ambroise de Saint-Rémy, et pour marraine Renée de Coulonges.

3° Marthe, née en 1598, qui eut pour parrain Emery de la Chapelle, et pour marraine Renée du Tremblay, sœur de la damoiselle du Plessis.

4° Madeleine, baptisée le 12 octobre 1599. Son parrain fut Ancelot Girard, sieur de Ballée ; sa marraine Perrine de Fontenaille, dame de la Parantière.

5° Louise, qui fut inhumée en l'église de Préaux, par M<sup>e</sup> Anne Portier, curé de Bouessay, le 30 octobre 1645.

6° Ancelotte, souvent citée dans les registres paroissiaux de Préaux.

René de Saint-Rémy mourut en 1644, si toutefois l'acte de sépulture suivant ne se rapporte point à son fils René qui aurait succédé à Urbain son frère dans la seigneurie du Pin de 1640 à 1644. En tous cas on voit que plusieurs membres de la famille de Saint-Rémy ont porté à la fois le titre de sieurs du Pin.

« Le 5 octobre 1644 a esté inhumé en l'église de Préaux, près le grand autel à côté de la lampe, à main droite, le corps de noble et illustre personne René de Saint-Rémy, écuyer, seigneur du Pin, et fondateur de l'église de Préaux. »

*Urbain de Saint-Rémy* fut baptisé à Préaux le 23 avril 1601. Il eut pour parrain discret maistre Urbain de Guesdon<sup>25</sup>, prieur de la Cropte, et pour marraine Marthe de Saint-Rémy. Il épousa, le 14 février 1628, en l'église de Saint-Martin-de-Villenglose, demoiselle Françoise de la Lande, fille de Jacques de la Lande et de Françoise de la Noë. Le contrat est du 22 novembre 1627. Ils eurent pour enfants :

---

<sup>24</sup> Registres de Préaux. - Archives du château de Dobert. - Remembrances de Ballée et Linières.

<sup>25</sup> Urbain de Guédon fut chapelain de Urbain de Laval Bois-Dauphin, et aussi curé de Grez-en Bouère.

1° René, qui suit.

2° Françoise, née le 25 octobre 1629 et baptisée par M<sup>e</sup> Jacques Rousseau, curé de Préaux, le 4 novembre ; le parrain fut René de la Lande, la marraine Marthe de Saint-Rémy ; il vivait en 1644.

3° Jacques, baptisé le 10 janvier 1631 ; parrain Jacques de la Lande, seigneur de Saint-Martin-de Villenglose, marraine noble Catherine de Vauclin.

4° Eustache, baptisé le 21 mars 1632 ; parrain Jean (?) de la Lande, s<sup>gr</sup> de Saint-Martin de Villenglose, marraine N. de Quatrebarbes. M<sup>e</sup> P. Garnier, curé de Ballée, fit le baptême. Il est souvent présent et signalé à Préaux, il est qualifié une fois, chevalier du Pin. Voici son acte de sépulture : « Le 6 octobre 1671 messire Eustache de Saint-Rémy-du-Pin, écuyer, âgé d'environ 35 ans, est décédé à Sablé, duquel le corps a été inhumé dans le cœur de cette église (de Préaux) le huitiesme jour dudit mois par ven. et dis. M<sup>e</sup> Yves Huchelou, curé du Buret, ès présence de messires Louis Guill. de la Lande et Christophe de Cervon, escuyers parents dudit defunct. »

5° Urbaine, baptisée le 9 avril 1634 par M<sup>e</sup> J. Portier, ancien curé de Préaux. Parrain Charles de la Lande, sieur des Plessis au Bignon, marraine noble demoiselle Françoise de Coulonge.

Urbain de Saint-Rémy mourait en 1640. L'inventaire de ses meubles du Pin après décès est du 27 juillet 1640 ; la vente eut lieu le 20 août suivant.

Françoise de la Lande survécut à son mari. En 1657 le 13 août elle fit un accord avec ses enfants au sujet de la terre du Pin. Elle eut la douleur de voir mourir à quelques mois de distance son fils et sa belle-fille laissant à sa charge deux enfants que leur mère mit au monde en mourant.

Voici l'acte de sépulture de Françoise de la Lande :

« Le 7 janvier 1677, dame Françoise de la Lande, âgée de 70 ans est décédée aux Gages, dont le corps a été le lendemain enseveluré au chanceau de cette église (de Préaux). Ont été témoins : messire Joseph de Cervon, chevalier, conseiller du roy au parlement de Rennes, baron des Arcis, noble et discret Charles de Houllières, prêtre, sieur de la Pipellerie, messire René-Marc de Boisjourdan, chevalier, seigneur dudit lieu, Jacques du Moutier, écuyer, sieur de Champhuon, Jacques de la Dufferie, écuyer, sieur de Cissé, cousin de la défunte, et moi, curé du Buret, faisant pour monsieur le curé de Préaux. Yves Huchelou. »

Il y eut le 12 mai inventaire, et le 2 juin vente des meubles de Françoise de la Lande, au Pin et aux Gages.

*René de Saint-Rémy*, écuyer, sieur du Pin, né le 5 novembre 1628, eut pour parrain René de Saint-Rémy, son oncle ou son grand père, sieur du Pin, et pour marraine Louise de Quatrebarbes. M. Jacques Rousseau, curé de Préaux, fit le baptême. Il est souvent cité sur les registres de Préaux 1638 à 1661. En 1650 il eut une fille bâtarde nommée Françoise ; en 1654 une affaire fâcheuse où il y eut mort d'homme, le força de recourir à la clémence du roi qui lui accorda des lettres de rémission à l'occasion de son sacre en 1655. Il épousa, par contrat du 8 août 1661, Marie, fille d'Urbain de Bastard, seigneur de la Paragère et de Marie Le Peltier. Moins de deux ans après, il mourait et était inhumé en l'église de Préaux près le grand autel à main droite, par le curé du Buret, le 27 mars 1663.

Le 25 mars suivant, Marie de Bastard, sa veuve, mettait au monde deux filles jumelles dont voici l'acte de baptême :

« Le 27 mars 1663, ont été baptisées et nées le 25 deux filles gemelles, filles de défunt messire René de Saint-Rémy, chevalier, seigneur du Pin, et de noble dame Marie de Bastard, tenues sur les fonts baptismaux ladite Marie par messire Urbain de Bastard, chevalier, seigneur de la Paragère, et par noble demoiselle Françoise de la Lande du Pin,

et ladite Renée par messire Eustache de Saint-Rémy, chevalier du Pin, et par noble d<sup>elle</sup> Renée de Bastard. M<sup>e</sup> Etienne Bouvier, prêtre, sacriste de Préaux fit le baptême. »

Plus tard on constata sur les registres de l'église que Renée était la première née des deux jumelles.

Le 26 mai suivant, Marie de Bastard, veuve de René Saint-Remy et mère des deux enfants, mourait à son tour et était inhumée dans l'église, près la lampe à main droite, par M. Jean Barbotte et autres chapelains de Préaux.

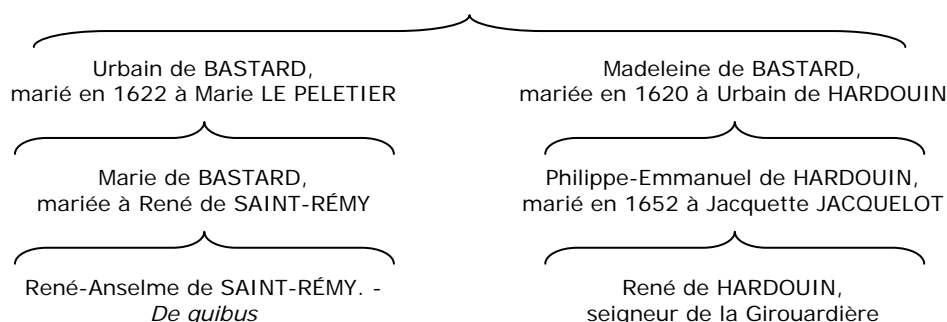
Il y eut inventaire des biens laissés par les défunts le 14 juillet 1663, au Pin, et un conseil de curatelle avait été nommé aux enfants, le 18 mai 1663, quelques jours avant qu'ils devinssent complètement orphelins par la mort de leur mère.

Marie vivait encore le 19 mars 1669 ; à cette date une sentence rendue à Château-Gontier à la demande de messire Eustache de la Lande, curateur de ladite Marie de Saint-Rémy, obligeait Urbain de Bastard, son grand père, à payer la dot promise à défunte Marie de Bastard, sa fille. C'est la dernière fois qu'il soit fait mention de Marie de Saint-Rémy.

Renée-Anselme de Saint-Rémy vécut sous la tutelle de Louise de la Lande sa grand-mère. Elle est plusieurs fois marraine en l'église de Préaux avant même de pouvoir signer « à cause de son bas âge ». En 1753 à dix ans, elle signe d'une belle grande écriture. Le 7 août 1674 eut lieu le partage de la succession de Louis de Bastard entre elle, Marthe de Bastard et Charles le Boucher, mari de Marguerite Le Bastard. Elle obtint le 17 décembre des lettres de bénéfice d'inventaire sur cette succession. En 1682 elle épousa René de Hardouin et par cette alliance fit passer la terre du Pin avec ses dépendances dans cette famille. Il fallut obtenir pour les parties une dispense en cour de Rome, à cause du lien de parenté qui les unissait, comme on verra au tableau suivant. La dispense est du 18 mars 1679, l'entérinement de la bulle du 31 avril 1680.

### GUILLAUME DE BASTARD

Seigneur de la Paragère, Coudreuse, Chantenai, la Roche Saint-Bault et du tiers de la châtellenie de Champagne-Hommet, époux en 2<sup>mes</sup> noces de Marie de SEGRAIS, dame du Houx, du Haut-Baigneux, d'où :



René de Hardouin, seigneur de la Girouardière, était né au château de la Girouardière, en Peuton, le 30 novembre 1660. Son contrat de mariage est du 1<sup>er</sup> juillet 1681. Le 23 janvier 1682 et le 6 février suivant il y eut inventaire des meubles et prisée des bestiaux du Pin. Désormais les seigneurs du Pin ne résidèrent plus à Préaux, mais au château de la Girouardière où sans doute leurs droits seigneuriaux étaient plus incontestés qu'à Préaux. On a vu plus haut que M. R. de Hardouin était sensible à ces honneurs. En 1687 le 14 mai, Renée-Anselme de Saint-Rémy reçut procuration de son mari qui était sur le point de partir pour l'arrière-ban.

Ils eurent pour enfants :

1° Philippe René, qui suit.

2° Jacques-Samuel, ecclésiastique, mort en 1721.

3° Joseph, mort garde-marine en 1713.

4° Pierre, qui était clerc tonsuré en 1717, et reçut de ses parents, comme titre sacerdotal, la métairie des Haies, paroisse de Villedieu en Champagne. Il mourut prêtre.

5° Charles-Henry, capitaine de vaisseaux du roi. Il reçut procuration de sa mère en 1731, pour payer à M. de Boisandré la somme de 10,000 livres, lui restant due sur un contrat de mariage avec dame Anselme-Hyacinthe de Hardouin.

Il mourut en 1772.

6° Françoise, religieuse à la Perrigne.

7° Marie-Anne, religieuse au Ronceray d'Angers.

8° Anselme-Hyacinthe, mariée par contrat du 4 février 1718 à Jacques Joseph Poret, seigneur de Boisandré<sup>26</sup>.

R. de Hardouin et sa femme possédaient le Pin, la Roche-Saint-Bault, Champagné, Coudreuse, la seigneurie de Chantenay etc. Ils achetèrent en 1693 le Haut et Bas-Vernai, en Chantenay.

Charles Henry, capitaine de vaisseaux, jouit à titre d'usufruitier de la terre du Pin. Il la posséda je crois jusqu'à sa mort de sorte que son frère aîné n'en eut peut-être jamais la jouissance effective.

Philippe-René eut de N. : 1° Urbain de Hardouin, ecclésiastique, titulaire des chapelles Saint-Yves-des-Noyers, dite de la Barbottière, et de Saint-Louis, dite de la Bosselière, mort en 1758. 2° René-Charles, chevalier, seigneur de la Girouardière, fils aîné. 3° Louise-Françoise, qui épousa N. Jeudon<sup>27</sup>.

À la mort de Charles-Henry, en 1772, ses neveux et petits-neveux qui entrèrent dans ses droits sur la terre du Pin étaient : Armand René-François de Hardouin, né le 11 juillet 1743, page du duc d'Orléans à 14 ans, sous-lieutenant de cavalerie pendant la campagne de 1762, capitaine d'Orléans-Dragon 1765, il épousa Marie-Françoise-Alexandrine de Briquerville, mort en 1782<sup>28</sup> (comte de la Girouardière) ; Alexandre-Louis-Michel de Broc, seigneur de la Ville-au-Fourier, et Hyacinthe de Hardouin, sa femme, qui eurent Alexandre de Broc de la Ville-au-Fourier né le 7 août 1770, qui épousa le 9 juin 1801 Marie-Charlotte-Anne de Savonnière<sup>29</sup>, - Anne de Hardouin de la Girouardière, - Angélique de Hardouin de Chantenay, - Louise-Françoise de Hardouin, femme de N. Jeudon, seigneur de Segrais. Cette dernière était fille de Philippe-René de Hardouin de la Girouardière, tous les autres étaient ses petits-enfants<sup>30</sup>.

D'après le Paige, Philippe-René, page de la Grande-Écurie du roi, avait épousé en 1707 Angélique-Charlotte de la Saugère, sa cousine germaine, fille de Charles et de Jacqueline de Hardouin. Il en eut Urbain-Séraphin, ecclésiastique, - Joseph-René-Jacques-Charles-Louis-Anselme, mort capitaine d'infanterie, - Jacqueline Angélique, née en 1710, élevée à Saint-Cyr, morte à la fin de janvier 1795, et Louise-Françoise.

Anne-Renée-Félix de Hardouin de la Girouardière était en 1786 dame du Pin et faisait valoir ses droits en cette qualité<sup>31</sup>.

---

<sup>26</sup> Le Paige, I, 169-170. - Archives du château de Dobert.

<sup>27</sup> Archives de la Mayenne, B 459.

<sup>28</sup> Mémoires de R.-P. Népveu de la Manouillère.

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> Archives de la Mayenne, B 736.

<sup>31</sup> Archives de la Mayenne, B 757.

M. Célestin Port, *Dict. de Maine-et-Loire*, lui consacre les lignes suivantes :

« Née d'une famille opulente et comblée des dons de la vie, elle se voua au service des pauvres et fonda de sa fortune et à force dévouement l'hôpital des incurables de Baugé, où elle est morte le 10 décembre, âgée de 87 ans. Son portrait conservé dans la maison a été récemment photographié. »

Dom Piolin ajoute : « La ville de Baugé lui rendit des honneurs extraordinaires après sa mort. Durant plusieurs semaines son corps resta exposé pour satisfaire la piété publique ; et les témoins racontent les guérisons qui eurent lieu auprès de son cercueil<sup>32</sup> ».

### PLESSIS-FESNEL

Ce fief n'était pas aussi important que celui du Pin. Je ne sais quelle justice il possédait, je suppose qu'il relevait de la châtellenie de Meslay.

Au milieu du XV<sup>e</sup> siècle il appartenait à Guilmette Le Bitoux, ou Le Biteux, ou de Biteux, dame de Saint-Ouen, de Pincemes, en Ballée et du Plessis-Fesnel ou Fesneau en Préaux. Comme il y avait une famille le Bitoux qui, à cette même époque possédait la seigneurie de Saint-Ouen-le-Brisoul, on peut y rattacher la dame du Plessis d'autant plus qu'il y a un fief de *Coulonge* dans cette même paroisse, ce qui expliquerait son alliance, avant 1455, avec :

*Fouquet de Coulonge*, qui agit en son nom et comme son procureur pour les affaires de Pincemes et du Plessis, spécialement le 22 juillet 1455 dans un accord avec les religieux de Bellebranche, et le 5 décembre 1455, avec M<sup>e</sup> J. Hardoys, curé de Saint-Sulpice de Ballée.

Guilmette Biteux accorde elle-même : une indemnité pour certains contrats aux religieux de Bellebranche. Elle était veuve en 1468, le curé de Préaux, M<sup>e</sup> Guy Chailleu, signe en cette année, le 15 avril, un contrat en son nom et à sa requête.

*Bertrand de Coulonges*, écuyer, était alors sieur du Plessis-Fesneau et de Pincemes. Il est cité dans plusieurs aveux aux seigneurs des Trées, en 1459, 1486, 1489 (*Remembrances de Pincemes, du Plessis-Fesnel, des Trées, aux archives des Chenets en Bouessay*)<sup>33</sup>.

Après une lacune que je ne puis combler je retrouve signalée dans les registres paroissiaux de Préaux la même famille comme possédant le Plessis-Fesnel en la personne de :

*Jean de Coulonges*, qualifié de noble, et sieur du Plessis, fut en 1578 parrain de Jeanne, fille de Jean de Guérin, s<sup>r</sup> de Cissé ; en 1588 de René de Saint-Remy, fils du sieur du Pin. Il épousa Françoise du Tremblay dont il eut :

1° Renée, baptisée à Préaux en 1589 ; noble René de Cervon, sieur des Arcis, fut parrain, Christophette de la Chapelle et Marguerite de Launay, dame du Vau furent marraines. Elle-même était marraine en 1605 de René de Saint-Remy, et plusieurs autres fois de divers. Elle mourut âgée de 26 ans et fut enterrée à Préaux le 5 mars 1615.

---

<sup>32</sup> *Histoire de l'église du Mans*, VI. 537.

<sup>33</sup> En 1607, demoiselle Marie de Champs, veuve de Léon de Coulonge, écuyer, sieur dudit lieu, dame de la seigneurie de Champs et de Valtrot, en Sauges, rend aveu à la seigneurie de Ballée pour son droit de haute et moyenne justice de Valtrot.

Son fils aîné Pierre de Coulonge lui sert de procureur et rend lui-même en son nom le même aveu en 1616.

Je ne connais pas le lien qui rattache Léon et Pierre de Coulonge aux sieurs du Plessis-Fesnel.

2° René, baptisé en février 1595. Il eut pour parrain Elie de Saint-Remy, fils du sieur de Saint-Remy, sieur du Pin, et pour marraine demoiselle N... dame de Vauclerdaïs (en Epineu).

3° Françoise, née avant 1609, qui épousa en 1625, le 17 novembre, noble Claude de l'Orme, sieur du Vau. L'acte de mariage est signé de M. Jean Portier. Elle avait une tante portant le même nom qualifiée de demoiselle du Plessis qui vivait encore en 1642.

4° Urbaine, qui était marraine deux fois en 1610 et 1611. Elle vivait encore en 1638. Françoise de Tremblay était en 1608 marraine à un baptême de cloche. Elle avait une sœur nommée Renée, qui est citée plusieurs fois sur les registres de Préaux, marraine en 1598 de Marthe de Saint-Remy.

Jean de Coulonge fut enterré à Préaux le 20 avril 1625.

Quelques années plus tard la terre du Plessis était passée à une autre famille, du nom de Thieslin.

« Le 25 mars 1685 noble homme Guillaume Thieslin, vivant écuyer, sieur de Launay, décéda dans sa maison du Plessis. Il fut inhumé le lendemain devant l'image Notre-Dame. Présents, Martin Duval, sieur de la Barre, exécuteur testamentaire dudit défunt, Noël le More, marchand ; par moy, prieur de Ballée, F.V. Ferrand. »

René Godefroy Thieslin du Plessis, bachelier (1689) était président à Sablé et y demeurait en 1700 et plus tard. Il paraît souvent à Préaux. Il avait épousé Marie-Françoise Georget de la P... d'une famille de Vaiges.

François Thieslin, curé de Saint-Denis-du-Maine, était de cette famille et fit en 1754 la bénédiction d'une des deux cloches de Préaux.

### VAU-FAVRY

Sur ce fief dont le manoir du XVI<sup>e</sup> siècle a un vrai cachet seigneurial, je n'ai que quelques notes. Il relevait du comté de Laval, devait six boisseaux de seigle de rente au curé de Préaux, et le seigneur de Favry était recommandé au prône tous les dimanches.

En 1581 noble François de Bouschet, était sieur du Vau, il avait épousé Marguerite de Launay dont il eut Christophe qui suit. Lui et sa femme étaient morts en 1598.

Christophe de Bouschet cité lui aussi à Préaux en 1584, était sieur du Vau en 1598, et rendait en cette qualité aveu à la seigneurie de Ballée pour certaines portions de pré, au pré dit de la Guierche.

En 1625 Claude de Lorme était seigneur du Vau, il épouse en cette année Françoise de Coulonge, fille du seigneur du Plessis, en Préaux. Il est parrain l'année suivante de Louise de Saint-Rémy. Il fut inhumé au cimetière de Préaux par M<sup>e</sup> Jacques Rousseau, curé, le 26 juin 1635. Il est qualifié dans l'acte de sépulture de « noble et illustre ». Il y est dit écuyer.

(Rememb. de Ballée. Registre paroissiaux de Préaux).

En 1722, R. d'Héliand, seigneur de la Gravelle, ancien président au présidial de Château-Gontier et Marie Delaporte, son épouse, demandent contre Louis Freuslon à rentrer en possession du moulin de Haut-Favry, pour cause d'inexécution du contrat de rente<sup>34</sup>.

En 1772, Charles-François Mezière, écuyer, seigneur de Pervanches, ancien lieutenant des troupes du Canada, et Marie-Anne-Testard, sa femme, demandent contre René Raison, curé de Louvigny-en-Sonnois, le retrait lignager d'une rente due sur le moulin à tan du Haut-Favry<sup>35</sup>.

---

<sup>34</sup> Archives de la Mayenne, B 570.

<sup>35</sup> *Ibid.*, B 735.

---

## MÉMOIRES DU COLONEL LEBAILLIF

Mon intention est de terminer ce genre de travail à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette époque est la fin d'un monde. Dans ce dernier chapitre je veux montrer seulement comment il a fini, comment ceux qui ont survécu à l'ancienne société qui les avait formés ont fait au moins qu'elle soit ensevelie avec honneur. Il y a pour Préaux plusieurs exemples remarquables.

M. Jean Héroux, dernier curé, meurt martyr.

La dernière dame du Pin, Anne-Renée-Félix de Hardouin de la Girouardière, dépense sa vie et sa fortune en bonnes œuvres et fonde à elle seule l'hôpital des Incurables à Baugé.

Les derniers propriétaires de la terre et seigneurie de Préaux M. et Mme Du Bois Beauregard sont trop connus pour leurs pieuses fondations et leurs générosités inépuisables pour qu'il soit nécessaire d'en faire le récit. Le monastère des Trappistes d'Entrammes, le Carmel de Laval sont des monuments qui parlent assez d'eux-mêmes.

Dans une autre classe M. le colonel Lebaillif fait lui aussi honneur à la paroisse qui l'a vu naître. Lui-même a rédigé en quelques pages les mémoires d'où j'extraierai les faits qui lui sont personnels.

« Je suis né à Préaux, département de la Mayenne, le 8 juillet 1772 de parents honnêtes, mais peu favorisés des biens de la fortune. Nous fûmes seize enfants, j'étais le quinzième. Je n'avais qu'un an quand je perdis ma mère ; mon éducation fut confiée au curé de la paroisse. J'appris machinalement à lire et à écrire et l'arithmétique, tout cela sans principes, sans même apprendre la grammaire française. À douze ans je fus forcé de quitter cette pauvre école où je n'ai appris pas grand chose. »

S'il n'apprit pas beaucoup en sciences et lettres à l'école que dirigeait gratuitement M. Roussin, vicaire de Préaux, il s'y forma au moins à de nobles sentiments. Il s'occupa ensuite aux travaux les plus pénibles qui ne coûtaient rien à sa forte nature et enfin le 1<sup>er</sup> mars 1793 son père lui dit cette parole qu'il attendait depuis longtemps : « Mon fils, la patrie est en danger : tes deux frères versent leur sang pour elle ; va les rejoindre et cueille des lauriers avec eux ! ; que Dieu protège vos armes, que la route de l'honneur soit toujours votre guide ! »

Cette allocution un peu emphatique n'est pas absolument invraisemblable. M. Lebaillif peut bien aussi en avoir retenu les termes et les rapporter fidèlement. J'ajouterai encore, sans avoir aucune intention de rabaisser les nobles sentiments qui ont pu décider le départ du jeune volontaire, que suivant un témoignage contemporain, il ne négligea pas de faire profiter sa famille du prix de son engagement, et que ce fut comme remplaçant du fils d'un fermier de Préaux qu'il s'enrôla sous les drapeaux.

Il se rendit à Château-Gontier où s'organisaient les compagnies franches. Avant même que ses vraies qualités militaires se fussent révélées, son extérieur imposant, sa taille élevée, le désignèrent au choix de ses camarades comme chef d'ordinaire, puis comme sergent, enfin un mois plus tard comme lieutenant de la compagnie.

Pendant deux ans il fit dans le deuxième bataillon de la Sarthe la guerre de la Vendée. Il maudit Santerre « qui eût beaucoup mieux fait de continuer à brasser sa bière que de venir commander une armée pour perdre tout son matériel et son honneur. » Il sauva le drapeau à la bataille de Martigné et de Vicé. Cette déroute si honteuse le découragea au point qu'il voulait abandonner le service et rentrer dans ses foyers ; « mais je fus retenu, dit-il humblement, par la crainte d'être fusillé. » « Je fus assez heureux, dit-il encore, pour rendre quelques services aux malheureuses victimes qui étaient persécutées plutôt pour leur fortune que pour leur opinion. Cinq cents dames ou demoiselles furent arrêtées

à Angers, et conduites au Pont-de-Cé, Brissac et Montreuil ; j'eus le bonheur de sauver une famille toute entière, la mère et quatre filles ; il y allait de ma vie ; mais heureusement que Robespierre tomba et avec lui ses satellites ... » À la suite d'une blessure il faillit être amputé d'une jambe. Il fit ensuite la campagne d'Espagne. A Marseille où il tint garnison en 1796 il rendit service à deux neveux de ses hôtes, prisonniers pour cause d'opinion, en les faisant évader au moment où ils allaient être embarqués pour Saint-Domingue.

C'est à Marseille qu'il vit pour la première fois « celui qui devait commander en chef l'armée d'Italie, dicter des traités, faire et défaire les souverains, et faire trembler toute l'Europe : *le général Bonaparte*. » Il fait partie de la campagne d'Italie, de l'expédition d'Égypte et revient à Malte. « Dès le commencement du siège de Malte par les Anglais, dit-il, je fis connaissance avec M<sup>elle</sup> Ratincotte âgée d'environ quinze ans, que j'épousai dans les six premiers mois du siège. »

« Pendant le siège de Malte je fis partie de la commission militaire du deuxième conseil de guerre. Je fus assez heureux pour rendre quelques services à deux Maltais qui étaient impliqués dans la révolte de Gillerme. Sans moi ils eussent sûrement perdu la vie. Je fus commandé pour une sortie de nuit qui n'avait d'autre but que de piller une église à Casal-Zabarnis. Je commandais cent cinquante hommes du régiment et il y en avait cinq cents commandés par M. Combes, capitaine. Cette sorte eut lieu à minuit, et le village fut attaqué à la pointe du jour. L'ennemi y était en force. Officiers et soldats y firent leur devoir, excepté M. Combes qui se cacha au premier coup de fusil. Comme le plus ancien capitaine je dus prendre le commandement. L'ennemi perdit beaucoup de monde, et nous eûmes à regretter M. Faradon, capitaine, qui fut tué sur la place au milieu de ses grenadiers. Le pillage projeté par ceux qui ne se battaient pas n'eut pas lieu. Nous ramenâmes avec nous plusieurs bestiaux qui furent d'un grand secours pour les malades qui étaient à l'hôpital. Je reçus les félicitations du général Vaubois et du chef de la garnison sur ma conduite dans cette sortie. »

Pendant qu'on préparait la descente en Angleterre M. Lebaillif était à Brest, où sa femme accoucha d'une fille qui n'avait encore que deux mois, quand ordre vint à son père de parer pour le Haut-Rhin. Il prit part à la campagne d'Autriche, à celle de Prusse ; il eut un cheval tué sous lui à Eylau et y reçut cinq blessures. Il se trouve encore à la nouvelle campagne d'Autriche.

Au commencement de l'expédition de Russie il fut fait major en pied et officier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille de Valentina. Au passage de la Moskowa il eut un cheval tué sous lui et reçut une blessure à sept heures du soir. La fatale retraite vint enfin. « Je n'avais pas de commandement, dit M. Lebaillif, je suivais le 7<sup>e</sup> Léger et par mes soins les plus pénibles je procurai aux officiers et soldats des secours qui sauvèrent la vie à plusieurs d'entre eux ; ils me surnommèrent le *Père du soldat*. J'arrivai à Wilna le 4 décembre 1812 ; l'armée n'y arriva que le 8 et le 9. Le lieutenant général, comte de Huguendark, me donna l'ordre d'accompagner jusqu'à Warsovie la princesse Guisdroysl, qui se rendait à Paris, dame d'honneur de l'impératrice. Avant mon départ j'expédiai les six fourgons du régiment, qui étaient restés à Wilna, et dans lesquels étaient les effets des officiers, deux mille paires de souliers et pour vingt mille francs de drap bleu. Le tout arriva à bon port à Tharn, où les débris du régiment arrivèrent le 30 décembre. Je partis pour Posen avec vingt mille hommes gelés en partie. En arrivant dans cette ville je fus voir le prince de Neufchâtel, qui me donna l'ordre de me rendre en poste à Mayence et d'y attendre les ordres du gouvernement. J'y arrivai le 1<sup>er</sup> février et j'y restai jusqu'au 20 avril, époque où je reçus l'ordre de me rendre à Givet pour y prendre le commandement du 33<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère. » Bloqué dans Hambourg après la bataille de Leipsick avec le prince d'Ekmulh, il y apprit tout à la fois l'invasion de la France par les alliés, la déchéance de l'empereur et le rétablissement des Bourbons sur le trône de leurs pères.

« Arrivé à Douai le 1<sup>er</sup> juin, je reçus l'ordre de Son Altesse Royale Monseigneur le duc de Berry de prendre provisoirement le commandement du régiment Dauphin, 3<sup>e</sup> de ligne, et de travailler à son organisation jusqu'à l'arrivée de son colonel, M. d'Albignac, qui arriva

le 26 septembre. Je partis de suite pour Paris ; j'avais été reçu chevalier de Saint-Louis par Son Altesse Royale le duc de Berry le 6 août à Douai. »

« En arrivant à Paris je reçus l'ordre de me rendre à Longwy pour prendre le commandement du 90<sup>e</sup> régiment et de l'organiser. J'y arrivai le 1<sup>er</sup> octobre ; il était fort de 800 hommes. Je reçus peu de temps après 1400 prisonniers de guerre, qui rentraient de Russie. Je formai trois beaux bataillons. Les esprits étaient inquiets et divisés ; je parvins à les réunir et à faire aimer le gouvernement du roi. Tout le monde paraissait content, chacun jouissait du bonheur de la paix dont nous avons été privés depuis vingt-cinq ans. Telle était ma position lorsque les événements du 20 mars arrivèrent. Je n'eus pas plutôt appris le débarquement de Napoléon que je prévis tous les malheurs qui allaient tomber sur notre malheureuse patrie. Je maintins mon régiment dans les bornes du devoir, non sans peine, car il me fallut déployer un caractère de fermeté auquel je n'étais pas accoutumé. Quelques officiers turbulents voulurent m'enlever le drapeau, pour le brûler ; je m'y opposais de toutes mes forces et prévins qu'on ne me l'arracherait qu'après m'avoir ôté la vie. Ils se retirèrent et de suite je fis partir pour Paris le drapeau que m'avait confié le roi. »

« Je fus remplacé par décret du 24 avril ; je me rendis à Paris dans l'intention de ne solliciter aucun emploi. J'y arrivai le 1<sup>er</sup> juin 1815, et le 9 au matin je fus surpris de recevoir un ordre pour me rendre à Nogent-sur-Seine pour y commander la place. »

« Ma position ne me permettait pas de refuser ; je partis de suite comme l'ordre me le prescrivait. Je restai à Nogent jusqu'au 8 juillet : il s'était passé de grands événements pendant les 20 jours qui ont fait renaître tant de passions et de prétentions qui étaient entièrement oubliées. Je partis de Nogent le 8 juillet au matin après avoir fait arborer le drapeau blanc, et donné des ordres pour faire recevoir 12,000 Russes qui arrivaient le soir. Je me rendis le même jour à Sens, de là à Orléans, puis à Poitiers, j'avais déjà adressé ma soumission au roi, je sollicitai du ministre la permission de me rendre à Paris, elle me fut accordée, j'y arrivai le 24 août, je fus présenter au roi le drapeau que Sa Majesté m'avait confié au 90<sup>e</sup> régiment et que j'avais sauvé intact. Par ordonnance du 7 septembre suivant, je reçus l'ordre d'aller organiser la légion de la Corrèze. L'ancienne armée venait d'être dissoute et renvoyée dans ses foyers ; d'après le vœu des puissances alliées qui redoutaient tant de braves, qui leur avaient si souvent dicté la loi. Je restai à Tulle jusqu'au 16 août 1816. Ma légion était organisée du 1<sup>er</sup> janvier, j'avais trois cents hommes. Le meilleur esprit régnait dans ce nouveau corps qui formé presque tout entier d'hommes du département semblait ne faire qu'une même famille. J'avais donné plusieurs fêtes à l'occasion de celle du Roi et de la bénédiction des drapeaux et j'eus lieu de remarquer un enthousiasme qui ne laissait rien à désirer pour l'amour et la fidélité que nous devons tous au Roi. Je reçus à ce sujet deux lettres de Son Excellence M. le duc de Feltre, au nom du Roi qui me témoignait sa satisfaction, la dernière était du 23 août. »

« Je partis de Tulle le 15 août pour Nîmes, emportant avec moi l'estime et le regret de tous les habitants. En passant par le Cantal et l'Aveyron ma légion donna partout des preuves du bon esprit qui nous animait. Tous les officiers ne formaient qu'une seule table durant toute la route et c'était toujours au cri de « Vive le Roi » que nos dîners étaient terminés. Nous arrivâmes à Nîmes le 1<sup>er</sup> septembre ; nous y fûmes reçus par trois mille gardes nationaux qui vinrent à une lieue de la ville dans la tenue la plus brillante, ils furent reçus par nos soldats au cri mille fois répété de *Vive le Roi !* Nous entrâmes dans la ville, tout le monde voulait nous voir. Nous reçûmes un banquet qui nous fut offert par MM. les officiers de la garde nationale où la plus franche gaieté nous prouva que les habitants de Nîmes nous voyaient avec plaisir. Le 13 du mois de septembre, je reçus la nouvelle de ma mise en demi-solde et l'ordre de me rendre dans mes foyers, cette nouvelle fut un coup de foudre pour moi, si des sentiments bien puissants ne m'avaient attaché à la vie, j'aurais fini mon existence. Mais le souvenir d'une épouse et d'une fille adorées retint mon bras. Je partis au milieu des larmes de toute ma légion et des regrets de tous les habitants de Nîmes. J'arrivai à Paris je fis toutes les démarches possibles auprès du ministre qui avait prononcé ma mise en demi solde, et qui un mois auparavant

m'avait adressé des compliments flatteurs au nom de Sa Majesté, qui se disait satisfaite du dévouement qui lui était témoigné par ma légion. Mais que faire auprès d'un ministre qui avait été trompé et qui ne veut pas revenir sur des ordres donnés arbitrairement ? J'avais, il est vrai, de mon côté le sentiment de la justice de ma conduite qui était sans reproches, qui fut reconnue telle par le gouvernement, mais cela n'était pas suffisant. J'étais un officier de l'ancienne armée, j'avais vingt et une campagnes pour la défense de ma patrie, cinq blessures et vingt-cinq années de bons et loyaux services. Enfin j'étais plébéien et nommé au gouvernement de la Corrèze par le digne et respectable maréchal de Saint-Cyr. C'en était trop, je ne devais plus être employé tant que l'injuste duc de Feltres serait ministre de la guerre, il me fallut ronger mon frein et mes petites économies pendant dix-huit mois. Heureusement ce ministre mourut, avant de mourir il avait déjà été remplacé par M. de Gouvyon Saint-Cyr. Aussitôt son avènement au ministère je lui remis une pétition et une demande de service, et trois mois après je fus employé. Les déplacements que j'avais subis depuis six ans m'avaient occasionné des dépenses extraordinaires, je crus devoir prendre un commandement de place pour finir ma carrière militaire en continuant de servir mon pays et le Roi. Le 10 juin 1818 je fus nommé au commandement de la place d'Ajaccio (Corse), je dus me séparer de ma femme et de ma fille, cette dernière était à la maison royale de Saint-Denis, j'arrivai en Corse le 14 juillet après avoir failli périr sur mer près de Bastia. La Corse était commandée par M. le lieutenant général comte de Signol, préfet Bruni, et Langeron maréchaux de camp. Je me plaisais beaucoup en Corse, mais les habitants sont détestables, tant par leur opinion que par leurs principes de vindicte. Ils sont, pour ainsi dire, tous en guerre les uns contre les autres, ce qui fait que l'autorité y est souvent exposée. Après un séjour d'un an dans cette île, je demandai mon changement il me fut accordé. Ma nouvelle lettre de service était pour aller prendre le commandement d'Amiens. Je partis d'Ajaccio le 4 mai 1819, j'arrivai à la Ciotat le 7 où je fus forcé six jours de quarantaine pour me purifier de maladies que je n'avais heureusement pas. Le 18 au matin je partis pour Marseille et de là pour Paris où j'arrivai le 22 au soir exténué de fatigue. À mon arrivée à Paris ma femme me remit l'ordre du ministre d'aller prendre le commandement de Belle-Ile-en-Mer. Le Roi avait disposé du commandement d'Amiens en faveur d'un député qui n'avait jamais été militaire, il fallut se résigner. Après être resté quinze jours à Paris je me rendis à Belle-Ile-en-Mer, j'y arrivai le 14 juin. C'est un commandement tout à fait militaire mais extrêmement ennuyeux ; les habitants ne peuvent se souffrir, ils se déchirent et sont jaloux les uns des autres. Ma femme arriva au mois d'août, ma fille était restée à Saint-Denis. Le climat de Belle-Ile, extrêmement vif eut bientôt porté sur les nerfs si délicats de ma femme, et sa santé était bien délabrée par les chagrins que lui avaient causés les injustices commises envers moi. L'éloignement de ma fille était aussi pour beaucoup dans son indisposition. Elle partit pour Paris le 10 août 1820 avec l'intention de ramener ma fille et de la sortir de pension, ce projet fut exécuté, l'une et l'autre arrivèrent à Belle-Ile au mois de septembre j'étais au comble de la joie, il y avait deux ans que je n'avais vu ma fille, si ce n'est pendant quinze jours, j'étais heureux d'avoir près de moi tout ce que j'avais de plus cher au monde. Mais hélas ! ce bonheur ne devait pas durer longtemps, ma femme tomba malade le 14 novembre d'une maladie nerveuse, elle fut obligée de garder le lit pendant cinq mois consécutifs avec des souffrances extraordinaires. Enfin vers la fin de mars 1821 elle commença à se rétablir ; désespérant de la voir reprendre sa santé ordinaire, je la fis partir, avec sa fille pour Paris avec une demande pour obtenir mon changement, cette demande était motivée sur ce qu'il y avait trois ans que j'étais dans les îles, et sur la mauvaise santé de ma femme. On me fit toutes les promesses possibles, on me donna l'espoir que je désirais, mais peut-on fonder son espoir pour l'avenir, sous un gouvernement qui n'a rien de fixe et où les délations sont autorisées, même récompensées ? Quel fut mon étonnement de recevoir le 25 juin 1821 un ordre du ministre qui me mettait en réforme, et m'ordonnait de me rendre dans mes foyers sans m'en dire le motif. Mon chagrin fut inexprimable, je partis le 1<sup>er</sup> juillet et j'arrivai à Paris le 8, je me rendis dès le jour suivant au ministère de la guerre, et fis tout mon possible pour savoir quel pouvait être le motif qui avait obligé le gouvernement à prendre une mesure aussi sévère à mon égard. Il me fut impossible de rien découvrir, toutes les

bouches étaient closes. M. de Conchi le lieutenant général me dit de voir le ministre, je vis Son Excellence M. de la Tour Maubourg. Après m'avoir entendu, Son Excellence me dit : « M. le Colonel ; il existe contre vous un rapport qui a nécessité la mesure rigoureuse dont vous vous plaignez. Mais si les faits qui y sont énoncés sont faux, il me sera bien agréable de faire droit à vos services et de vous rendre justice. » Je suppliai Son Excellence de me dire de quoi j'étais accusé ; le Ministre me dit alors, vous avez contracté des dettes à Belle-Ile. - Aucune, je ne dois rien à personne, lui répondis-je, en donnant ma parole d'honneur. - Vous êtes joueur, me dit Son Excellence. - Je ne joue jamais, pas même au jeu de société du plus simple intérêt. - Mais vous vous enivrez, me dit le ministre. - Depuis quinze ans que je suis officier supérieur cela ne m'est jamais arrivé. - Vous fréquentez les cafés et les mauvais lieux. - C'est une infâme calomnie, je n'ai jamais eu aucun de ces défauts et puis répondre de ne les avoir jamais. Je suis père de famille, les soins les plus empressés sont de donner à mes enfants l'exemple d'une conduite irréprochable et d'une bonne morale. - Mais vous vivez en mauvaise intelligence avec votre femme. - Cela est aussi faux que tout le reste. Il y a vingt ans que je suis marié, ma femme est de l'île de Malte, je lui sers de père, de tuteur et d'époux, elle n'a que moi sur le continent, elle partage mes peines et mes plaisirs et nous vivons aussi heureux que nos moyens nous le permettent. Les larmes coulaient de mes yeux. Le Ministre parut y être sensible, j'étais extrêmement agité. Il me dit : Colonel, veuillez m'adresser le plus tôt possible votre justification, et il me sera agréable de récompenser vos services. Je reviens chez moi en maudissant les hommes qui étaient capables de tromper ainsi le ministre et le gouvernement et de perdre un homme qui n'avait heureusement à se reprocher aucun des défauts qui lui étaient imputés. Ma femme et ma fille s'aperçurent en entrant chez moi de mon agitation, elles s'empressèrent de m'en demander la cause. Quelle fut leur surprise en entendant le récit que je leur fis de ma conversation avec M. le Ministre. Elles maudirent les calomniateurs ; mais me recommandèrent de me tranquilliser puisqu'il m'était si facile de me justifier. Le lendemain j'écrivis à Belle-Ile, et l'on s'empressa de m'envoyer toutes les pièces qui pouvaient servir à justifier ma conduite pendant le temps que j'étais resté dans cet île. Je réunis à ces pièces plusieurs autres qui m'avaient été données des diverses autorités, des lettres du prince de Foix, du duc de Mouchy, du comte de Nantouillet, etc., et des certificats de ma conduite dans les régiments que j'avais commandés et organisés. Toutes les pièces furent envoyées au ministre avec un mémoire de ma conduite à Belle-Ile. Son Excellence fit faire une enquête à Belle-Ile et se fit faire un rapport général ; tout fut fait à mon avantage ; le ministre m'écrivit le 27 octobre que j'étais réintégré sur les tableaux des lieutenants du Roi, et qu'il saisirait la première occasion pour m'être favorable. Son Excellence fut remplacée à la fin de décembre par le Maréchal de Bellune. Il me fallut faire une nouvelle demande et de nouvelles démarches, je fus toujours bien accueilli du ministre ; et le 25 février Son Excellence m'adressa une lettre par laquelle elle m'informait que j'étais porté sur le travail pour lieutenant du Roi. Voilà neuf mois que je languis dans ce malheureux état. Mon innocence est pleinement reconnue et ma position n'est pas changée. Comment est-il possible qu'on laisse ainsi un officier gémir sous le poids d'une injuste calomnie, puisque son innocence est reconnue ! »

Monsieur Lebaillif a conservé ses sentiments religieux jusqu'à la fin de sa vie. Étant malade à Paris pendant huit ou neuf mois, il sortait à cinq heures du matin pour aller entendre la sainte messe, à laquelle il communiait souvent. Chaque année dans quelque lieu qu'il se trouvât en garnison, il ne manquait jamais d'écrire à sa famille de faire célébrer de sa part une messe pour son père. »<sup>36</sup>

---

<sup>36</sup> Détails fournis par M. l'abbé Chaussot, confesseur du colonel Lebaillif et de sa fille.